

GUIDE D'ORIENTATION SUR L'ELABORATION DE PLANS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM

EDITION 2009

*Document élaboré par le secrétariat de la SAICM et l'UNITAR
en collaboration avec l'IOMC*



unitar

United Nations Institute for Training and Research

IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among FAO, ILO, UNEP, UNIDO, UNITAR, WHO and OECD

A propos de ce document

Basé sur le paragraphe 28 d) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) relatif à la fonction du secrétariat de « faciliter le développement et la diffusion de matériels d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes », le présent document a été conçu pour aider à l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national, régional et des organisations. Il a été rédigé par l'UNITAR et le secrétariat de la SAICM, en collaboration avec l'IOMC. Des versions initiales ont été présentées, pour commentaires, au Groupe de travail du projet de l'UNITAR (y compris des représentants des organisations membres de l'IOMC, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), du secrétariat de la Convention de Bâle et des gouvernements suisse et allemand) en février 2009 et au Programme inter-organisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques en avril 2009.

Une version provisoire du document a été présentée à la seconde session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en mai 2009 pour examen et recommandations éventuelles en vue de son élaboration plus poussée. Le paragraphe 54 du rapport final de la CIGPC établi à sa deuxième session indique que :

« La Conférence a pris note des directives et demandé au secrétariat et à l'UNITAR de les élaborer plus avant, en consultation avec d'autres parties prenantes. »

A la suite de la deuxième session de la CIGPC, les parties prenantes ont été invitées à présenter des observations sur le document pendant une période d'observations de deux mois, au cours de laquelle la version provisoire a été rendue disponible sur le site Internet du secrétariat de la SAICM. La version actuelle, l'« Edition 2009 », peut maintenant être utilisée par les parties prenantes afin de mettre au point les plans de mise en œuvre de la SAICM sur une base volontaire. Toutes observations sur le contenu et les orientations figurant dans le document seront accueillies avec intérêt; elles contribueront à actualiser, à améliorer et à mettre au point les éditions suivantes.

Le secrétariat de la SAICM et l'UNITAR tiennent à remercier le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité nucléaire et le Gouvernement suisse pour leur soutien financier apporté à l'élaboration du présent document.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Note de synthèse | 1 |
| Glossaire | 2 |
| Partie A : Introduction | 3 |
| 1. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques | 3 |
| 2. Elaboration et soutien d'un programme intégré sur la gestion des produits chimiques et sur la mise en œuvre de la SAICM..... | 4 |
| 3. Plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national, régional et des organisations..... | 6 |
| Partie B : Suggestions pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM..... | 11 |
| 4. Elaboration d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM..... | 11 |
| 4.1 Etablissement d'un mécanisme de coordination et de considérations organisationnelles | 11 |
| 4.1.1 Renforcement de la coordination et de la coopération interministérielles..... | 11 |
| 4.1.2 Participation effective des parties prenantes..... | 17 |
| 4.1.3 Assurance de l'intérêt et de l'engagement des décideurs | 19 |
| 4.2 Evaluation des infrastructures et des capacités nationales..... | 22 |
| 4.2.1 Elaboration ou actualisation d'un profil national | 22 |
| 4.2.2 Préparation d'une évaluation des capacités..... | 24 |
| 4.2.3 Établissement et coordination des priorités | 25 |
| 4.3 Elaboration d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM | 27 |
| 4.3.1 Elaboration de plans d'action | 27 |
| 4.3.2 Etablissement de partenariats | 32 |
| 4.3.3 Obtention de l'approbation et de l'engagement des décideurs | 33 |
| 4.4 Exécution d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM | 36 |
| 4.4.1 Sensibilisation et communication | 36 |
| 4.4.2 Mobilisation des ressources..... | 36 |
| 4.4.3 Réalisation des activités, du suivi et de l'évaluation | 42 |
| 5. Elaboration d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM..... | 44 |
| 5.1 Mécanismes de coordination et considérations organisationnelles..... | 45 |
| 5.2 Evaluation des infrastructures et des capacités | 47 |
| 5.3 Elaboration et exécution d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM..... | 48 |
| 6. Elaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM au niveau des organisations..... | 51 |
| 6.1 Organisations intergouvernementales | 53 |
| 6.2 Société civile et ONG d'intérêt public..... | 55 |
| 6.3 Industrie et secteur privé..... | 57 |
| Annexe 1 : Table des matières possible d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM..... | 61 |
| Annexe 2 : Elaboration d'une politique sur la gestion nationale des produits chimiques : éléments principaux | 63 |

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre politique visant à promouvoir la sécurité chimique partout dans le monde. Afin de rendre ce cadre opérationnel, l'Approche stratégique prévoit l'élaboration de plans de mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale, au sein des organisations et par les parties prenantes. A titre d'appui au paragraphe 28d) de la Stratégie politique globale de la SAICM relatif à la fonction du secrétariat de « faciliter le développement et la diffusion de matériels d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes », le présent document a été conçu par le secrétariat de la SAICM en collaboration avec l'UNITAR pour aider à l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national, régional et des organisations.

L'approche et les activités suggérées dans le présent document d'orientation prennent en compte l'importance d'une approche cohérente et intégrée et s'appuient sur l'expérience acquise et les enseignements dégagés au travers d'un vaste ensemble d'efforts déployés antérieurement pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Il ne s'agit pas d'un texte normatif. Il peut cependant être utilisé, en totalité ou en partie, par un gouvernement, une entité régionale ou une organisation qui l'estime utile pour élaborer un excellent plan de mise en œuvre en conjonction avec d'autres sources pertinentes (telles que les documents de la SAICM et d'autres documents d'orientation produits par une gamme étendue d'organisations).

L'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM est encouragée. Cependant, les plans de mise en œuvre de la SAICM demeurent entièrement volontaires et ne sont pas indispensables dans tous les cas. En outre, les mécanismes nationaux et régionaux existants doivent être pris en compte et utilisés (par ex., les comités nationaux sur la sécurité chimique ou les initiatives régionales sur la santé et l'environnement), selon le cas, dans le cadre du processus et du contenu de tout plan de mise en œuvre de la SAICM. Le contenu de ces plans de mise en œuvre peut également tirer parti de l'importante documentation déjà existante, notamment, les documents de planification nationale, les profils nationaux de gestion des produits chimiques et les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Le présent document décrit un éventail d'activités possibles et offre des suggestions pratiques pour une action concrète en vue de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de mise en œuvre de la SAICM. Des suggestions générales, éventuellement applicables aux plans de mise en œuvre aux niveaux national, régional et des organisations, comprennent : l'établissement d'un mécanisme de coordination et de considérations organisationnelles; l'évaluation des infrastructures et des capacités; l'élaboration de plans d'action et de questions de mise en œuvre. Lorsque cela est possible, des exemples et des études de cas de pays illustrant des éléments particuliers sont inclus. A la suite d'une section introductive, le document examine les plans de mise en œuvre de la SAICM, au niveau national d'abord, à l'échelle régionale ensuite et, enfin, les plans de mise en œuvre que les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les intervenants privés sont invités à adopter.

GLOSSAIRE

| | |
|--------|---|
| ANASE | Association des Nations de l'Asie du Sud-Est |
| CIGPC | Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques |
| CMAE | Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| GPA | Plan d'action mondial (Global Plan of Action) (de la SAICM) |
| ICCA | Conseil international des associations de produits chimiques (International Council of Chemical Associations) |
| ICEM | Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (International Federation of Chemical Energy, Mine and General Workers' Union) |
| ICMM | Conseil international des mines et métaux (International Council on Mining and Metals) |
| IOMC | Programme inter-organisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques (Inter-organization Programme for the Sound Management of Chemicals) |
| IPEN | Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (International POPs Elimination Network) |
| IUPAC | Union internationale de chimie pure et appliquée (International Union of Pure and Applied Chemistry) |
| MDG | Objectifs du Millénaire pour le développement (Millennium Development Goals) |
| MEA | Accord multilatéral sur l'environnement (Multilateral environmental agreement) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OEA | Organisation des Etats américains |
| OIAC | Organisation pour l'interdiction des armes chimiques |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| PAN | Réseau de lutte contre les pesticides (Pesticide Action Network) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| POP | Polluants organiques persistants |
| QSP | Programme de démarrage rapide (Quick Start Programme) (de la SAICM) |
| QSPTF | Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide (Quick Start Programme Trust Fund) (de la SAICM) |
| RRTP | Registres des rejets et des transferts de polluants |
| RSI | Règlement sanitaire international |
| SAICM | Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques |
| SETAC | Société de toxicologie et de chimie de l'environnement (Society of Environmental Toxicology and Chemistry) |
| SGH | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| SPG | Stratégie politique globale (de la SAICM) |
| TOR | Mandat (Terms of reference) |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (United Nations Institute for Training and Research) |
| WSSD | Sommet mondial pour le développement durable (World Summit on Sustainable Development) |

PARTIE A : INTRODUCTION

1. Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

L'utilisation de produits chimiques par toutes les industries et la dépendance de la société moderne à l'égard des produits chimiques pour quasiment tous les processus de fabrication fait de la production de produits chimiques l'un des secteurs les plus importants et les plus mondialisés de l'économie planétaire. La reconnaissance du rôle essentiel des produits chimiques et de leurs contributions à l'amélioration des niveaux de vie doit cependant être mise en balance avec le constat des incidences négatives possibles des produits chimiques sur l'environnement et la santé humaine. Compte tenu de la diversité et des conséquences potentielles de ces incidences, la gestion rationnelle des produits chimiques apparaît comme une question intersectorielle pour le développement durable.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre de politique adopté par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 pour promouvoir la sécurité chimique partout dans le monde. Elle comprend la **Déclaration de Dubaï** – exprimant un engagement politique des décideurs à la SAICM – et une **Stratégie politique globale (SPG)** exposant sa portée, ses besoins, ses objectifs, ses considérations financières, ses principes et approches sous-jacents, ainsi que sa mise en œuvre et l'examen de ses arrangements. Les objectifs sont réunis sous cinq thèmes :

- la réduction des risques;
- les connaissances et l'information;
- la gouvernance;
- le renforcement des capacités et la coopération technique; et
- le trafic international illicite.

La Déclaration et la SPG, toutes deux adoptées par la CIGPC, sont accompagnées d'un **Plan d'action mondial** servant d'outil de travail et de document d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de la SAICM et d'autres initiatives et instruments pertinents. Les activités du Plan d'action mondial – 273 activités à l'heure actuelle – doivent être exécutées, selon le cas, par les parties prenantes, conformément à leur applicabilité.¹

L'Approche stratégique est une initiative qui marque un moment important dans la coopération internationale pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Les chefs d'Etat et de gouvernements ont approuvé son élaboration lors de leurs sommets tenus à Johannesburg en 2002 et à New York en 2005. L'adoption de l'Approche stratégique par la CIGPC en 2006 a été l'aboutissement d'un processus de consultations auquel ont participé des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et de la société civile provenant de tous les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et le travail.²

¹ Pour de plus amples renseignements sur la SAICM, y compris les textes intégraux, veuillez consulter le site Internet du secrétariat de la SAICM : www.saicm.org.

² Depuis, la SAICM a été officiellement reconnue ou approuvée par un certain nombre d'organes directeurs d'organisations intergouvernementales, de chefs d'Etat et de gouvernements ainsi que par des instances ministérielles. Des références explicites aux approbations de la SAICM par des entités régionales et internationales se trouvent aux sections 5 et 6 respectivement.

Au cœur de son cadre de politique générale, l'Approche stratégique oriente les efforts pour atteindre le but du Plan d'application de Johannesburg au titre duquel, d'ici 2020, les produits chimiques seront fabriqués et utilisés de manière à minimiser leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement. Les participants à la première session de la CIGPC en 2006 ont déclaré leur ferme engagement à l'Approche stratégique et à sa mise en œuvre et ont promis de travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes pour réaliser la sécurité chimique et, ce faisant, pour contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la protection des groupes vulnérables et au renforcement de la santé publique et de la sécurité des populations.

2. Elaboration et soutien d'un programme intégré sur la gestion des produits chimiques et sur la mise en œuvre de la SAICM

Un des messages-clés de la SAICM est l'application d'une approche intégrée et coordonnée de la gestion nationale des produits chimiques. Le paragraphe 16b) de la SPG précise l'un des objectifs de « promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques dans chaque secteur concerné et des programmes intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les secteurs ». Le Plan d'action mondial comprend la « mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques » comme l'un de ses domaines d'activité. A cet égard, l'Activité 166 du Plan d'action mondial suggère tout particulièrement ce qui suit :

« Concernant la mise en œuvre des programmes nationaux : établir des profils nationaux détaillés; mettre en place un mécanisme interministériel et multipartite officiel de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales; élaborer une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 du Sommet de Johannesburg; créer des systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique; élaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable; élaborer des politiques d'implication systématique des différentes parties intéressées, conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques. »

En conséquence, une approche *intégrée* pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM requiert des efforts pour renforcer la coordination et s'assurer de la complémentarité des contributions entre les intervenants concernés à l'égard des diverses activités entreprises.³ Par exemple, dans le cadre d'un programme intégré à l'échelle

³ Des efforts constants pour mettre au point des approches nationales intégrées sur la gestion des produits chimiques ont été déployés, y compris avant l'adoption de la SAICM. Par exemple, des projets sur la gestion intégrée des produits chimiques entrepris par l'UNITAR/IOMC et soutenus par le gouvernement suisse ont été menés par onze pays depuis 1996. En outre, depuis l'adoption de la SAICM par la CIGPC à sa première session en 2006, des projets pilotes visant à mettre au point un Programme national intégré sur la gestion des produits chimiques et des déchets et se concentrant sur la gouvernance, la participation des parties prenantes et les partenariats afin d'appuyer la mise en œuvre de la SAICM à l'échelle nationale, ont été entrepris dans cinq pays. D'autres projets comprenant des éléments d'une approche intégrée sont également en cours d'exécution dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.unitar.org/cwm/inp.

nationale, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, du Travail, des Sciences et des Technologies, du Commerce et du Transport, les Autorités douanières et autres, continuent d'exécuter les mandats sectoriels qui leur incombent. Toutefois, leurs efforts sont coordonnés de manière raisonnable pour éviter les politiques divergentes, les lacunes et les chevauchements inutiles. Une approche intégrée signifie également la participation des ministères des Finances, des Affaires étrangères, de la Justice et des Affaires juridiques ainsi que de la Planification, etc., afin d'intégrer la gestion des produits chimiques dans la planification du développement (« intégration »). Selon la perspective de la collectivité réglementée et d'autres intervenants hors de l'appareil gouvernemental, une telle coordination apparaîtrait également comme un système plus intégré et rationalisé.

En outre, aborder la gestion des produits chimiques selon une perspective holistique contribue à la prise en compte des risques potentiels sur la santé et sur l'environnement au cours des diverses étapes du cycle de vie et à l'établissement de mesures appropriées pour gérer ces risques et les réduire. Cette approche aide également à mettre en relief des questions ou éléments dans une étape donnée du cycle de vie que des programmes existants au sein de ministères ou d'organismes gouvernementaux auraient pu avoir omis. Pour de nombreux pays, la mise en place d'un cadre de gestion cohérente et intégrée des produits chimiques, lié à d'autres politiques nationales sur le développement économique et capable d'aborder de manière efficace les besoins locaux, demeure un défi de taille.

La mise en œuvre de la SAICM au moyen d'une approche intégrée fournit également une occasion importante de rationaliser les efforts nationaux relatifs aux accords internationaux. Par exemple, la coordination des correspondants nationaux aux ententes internationales et aux activités connexes pourrait faciliter le respect des exigences nationales communes au titre de ces ententes, qui peuvent comprendre : l'échange et la communication d'informations, l'évaluation des risques, la prise de décision sur la gestion des risques, les programmes d'éducation et de formation, l'analyse et le suivi des produits chimiques, ainsi que le contrôle sur l'importation et l'exportation.

Une approche intégrée sur la gestion des produits chimiques dans le cadre de la SAICM offre un grand nombre d'avantages, allant de la rationalisation des procédures administratives à l'amélioration de la santé publique. Certains de ces avantages, à l'échelle nationale, comprennent :

- des avantages administratifs, tels que la réduction des chevauchements et des divergences entre les politiques et les programmes à l'échelle des organismes et des programmes;
- des avantages en matière de communication, notamment l'amélioration du système d'échange d'informations au sein et entre les parties et une meilleure sensibilisation du public;
- la garantie que la gestion des produits chimiques intervienne à tous les stades de la vie des produits chimiques, empêchant ainsi le glissement d'un stade à l'autre des problèmes qu'ils entraînent et renforçant la protection des personnes et de l'environnement; et
- une contribution à la sécurité chimique et, ce faisant, à la lutte contre la pauvreté, à la protection des groupes vulnérables et des droits de l'homme et à l'amélioration de la santé publique et de la sécurité des populations.

3. Plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national, régional et des organisations

Dans le cadre des efforts collectifs pour mettre en œuvre promptement l'Approche stratégique, toutes les parties prenantes doivent prendre des mesures appropriées pour réaliser ses objectifs. En particulier, le paragraphe 22 de la SPG suggère que :

« La mise en œuvre de l'Approche stratégique débute [...] par une phase de facilitation pour mettre en place au besoin les capacités nécessaires pour élaborer, avec la participation des parties prenantes concernées, un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, en prenant en considération le cas échéant les éléments existants, notamment la législation, les profils nationaux, les plans d'action, les initiatives des parties prenantes, ainsi que les lacunes, priorités, besoins et conditions. Les plans régionaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique seront, au besoin, élaborés de la même manière. Les phases ultérieures de mise en œuvre devront porter sur la mise en œuvre de plans d'action spécifiques. Parallèlement, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les acteurs privés sont encouragés à financer ces activités et à envisager d'élaborer au besoin leurs propres plans d'action. Des partenariats seront recherchés entre parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre. »

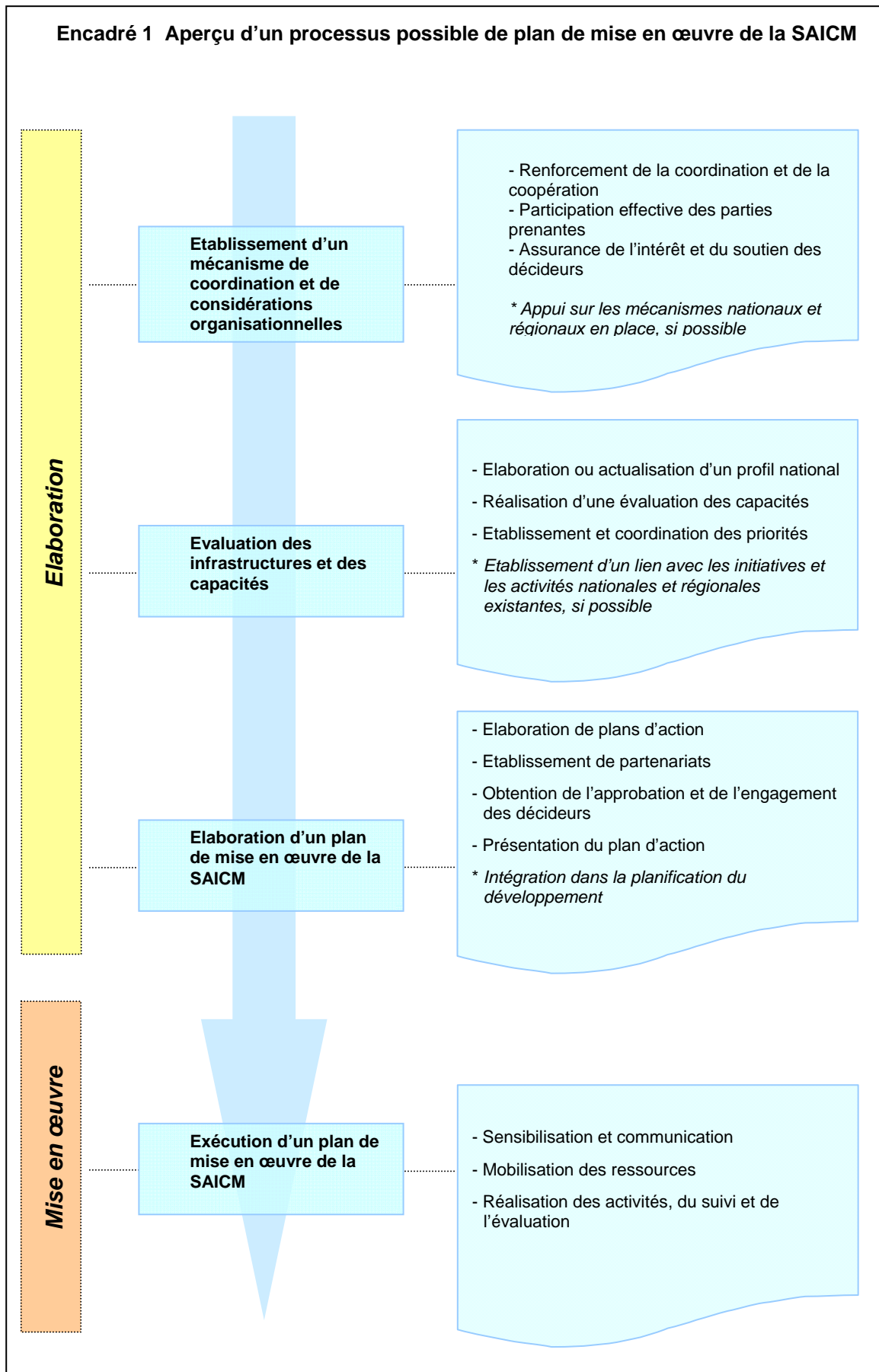
En outre, la CIGPC a adopté la Résolution I/1 (par. 2) concernant les arrangements de mise en œuvre. Cette résolution « encourage les gouvernements à axer leurs travaux de mise en œuvre initiaux sur les activités de nature à faciliter un prompt démarrage des efforts visant à atteindre l'objectif fixé pour 2020 dans le Plan d'application de Johannesburg ainsi que les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique, notamment en continuant de faciliter la prise en compte des priorités existantes en matière de gestion internationale des produits chimiques et en envisageant de faire des efforts supplémentaires pour élaborer un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris le développement des capacités et des dispositions institutionnelles nécessaires, en tenant compte, si besoin est, des priorités et éléments existants. »

Un plan de mise en œuvre de la SAICM sert d'outil pour examiner les besoins de chaque partie prenante, quel que soit le niveau : national, régional ou organisationnel. Les liens entre les différents niveaux sont importants pour la mise en œuvre globale. Bien entendu, la mise œuvre est tout aussi pertinente à court terme (par ex., un problème immédiat) qu'à long terme (création d'un réseau de soutien et de coordination des participants engagés, dans le cadre duquel des modifications peuvent survenir au fil du temps).

L'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM est encouragée. Cependant, les plans de mise en œuvre de la SAICM demeurent entièrement volontaires et ne sont pas indispensables dans tous les cas. En outre, il importe de noter que ces plans de mise en œuvre peuvent tirer parti du vaste corpus d'instruments semblables déjà en place, notamment d'autres documents de planification nationale, les profils nationaux et les plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm. L'élaboration de plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique ne vise pas à reproduire les efforts existants, mais plutôt à s'en inspirer et à offrir un cadre d'utilisation holistique des outils et instruments pertinents. De plus, les mécanismes nationaux et régionaux existants doivent être pris en compte et utilisés (par ex., les comités nationaux sur la sécurité chimique ou les initiatives régionales sur la santé et l'environnement), selon le cas, dans le cadre du processus et du contenu de tout plan

de mise en œuvre de la SAICM. Par ailleurs, une vaste gamme de documents d'orientation provenant de sources diverses est disponible pour l'élaboration de plans et de domaines connexes, comme la coordination, la participation des parties prenantes, la mise au point de profils nationaux, l'évaluation des capacités, l'établissement des priorités et la sensibilisation.

Faisant suite à la présente introduction générale, la Partie B de ce guide d'orientation décrit une gamme d'activités et offre des suggestions pratiques pour une action concrète en vue de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de mise en œuvre de la SAICM. La Partie B examine, dans un premier temps, les plans de mise en œuvre de la SAICM à l'échelle nationale (section 4) et, ensuite, aux niveaux régional et des organisations (sections 5 et 6 respectivement).



Encadré 2 Points Focaux à la SAICM

Points focaux nationaux

Le paragraphe 23 de la SPG de la SAICM établit que :

« Pour favoriser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques, chaque gouvernement devra établir un mécanisme pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, de façon à ce que toutes les parties prenantes et tous les ministères nationaux concernés soient représentés et que tous les domaines de fond pertinents soient couverts. Pour faciliter la communication, aux niveaux national et international, chaque gouvernement devra désigner un point focal national à l'Approche stratégique, qui servira d'intermédiaire pour les questions intéressant l'Approche stratégique, notamment en transmettant des invitations aux réunions et en diffusant des informations. Le point focal national de l'Approche stratégique devra être un représentant des arrangements interministériels ou interinstitutionnels du pays, lorsque ces arrangements existent. »

Par l'entremise de leurs ministères des Affaires étrangères, les gouvernements ont ainsi été invités par le Secrétariat de la SAICM à désigner un point focal national. En septembre 2009, 164 points focaux nationaux avaient été nommés.

Points focaux régionaux

La Résolution 1 de la CIGPC sur les arrangements de mise en œuvre recommande :

« de promouvoir les travaux intersessions et notamment d'organiser des réunions régionales et de désigner des points focaux régionaux à l'Approche stratégique et de communiquer les coordonnées de ces points focaux au secrétariat de l'Approche stratégique »

Cinq points focaux régionaux ont été nommés à la suite de la première session de la CIGPC, par l'entremise d'un processus consultatif coordonné par les gouvernements des représentants ayant siégé au bureau du Comité préparatoire de la SAICM et à celui de la CIGPC.

Points focaux d'organisations non gouvernementales (ONG)

La Résolution 1 de la CIGPC sur les arrangements de mise en œuvre invite :

« les participants non gouvernementaux à désigner des correspondants de l'Approche stratégique et à communiquer leurs coordonnées au secrétariat de l'Approche stratégique »

Le secrétariat de la SAICM a ainsi invité les ONG membres de la CIGPC à tenir les consultations nécessaires à la nomination de correspondants d'ONG. En septembre 2009, 62 correspondants d'ONG avaient été nommés.

Correspondants d'organisations intergouvernementales

A sa vingt-cinquième réunion tenue à Genève les 20 et 21 avril 2006, le Comité de coordination inter-organisations du Programme inter-organisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a convenu de l'utilité de désigner des points focaux à la SAICM afin de faciliter les communications avec le Secrétariat de la SAICM et l'orientation des demandes d'assistance à la mise en œuvre de la SAICM. D'autres organisations sont également invitées à désigner des points focaux si elles le souhaitent. A ce jour, 12 organisations intergouvernementales ont désigné des points focaux à la SAICM.

Pour de plus amples renseignements sur les points focaux à la SAICM, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.saicm.org/index.php?ql=fc&pageid=6>

PARTIE B : SUGGESTIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM

La Partie B du présent document d'orientation offre des suggestions pour l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national, régional et des organisations. Bien que cette section donne plus de précisions sur l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la SAICM, de nombreuses étapes et activités suggérées sont également applicables aux plans régionaux et organisationnels de mise en œuvre. Toutefois, des informations additionnelles spécifiques à la préparation de plans régionaux et organisationnels de mise en œuvre de la SAICM figurent dans le présent document (aux sections 5 et 6 respectivement).

4. Elaboration d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM

Cette section aborde, dans un premier temps, un certain nombre de considérations organisationnelles en vue de l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM (et la gestion rationnelle des produits chimiques en général), telles que la coordination et la coopération interministérielles, la participation effective des parties prenantes et l'assurance de l'intérêt et de l'engagement des décideurs. Elle examine ensuite la réalisation d'une évaluation des infrastructures et des capacités nationales liées à la mise en œuvre de la SAICM. Cet examen est suivi par une suggestion de processus par étapes pour élaborer un plan national de mise en œuvre de la SAICM. Enfin, des questions relatives à la mise en œuvre du plan sont examinées.⁴

4.1 Etablissement d'un mécanisme de coordination et de considérations organisationnelles

Dans certains cas, les mécanismes nationaux de coordination sur la gestion des produits chimiques peuvent déjà exister. Les questions connexes à la SAICM pourraient alors être intégrées aux mandats de ces mécanismes existants. Cependant, les pays n'ayant pas de mécanisme de coordination national sur la gestion des produits chimiques pourraient souhaiter examiner la mise en place d'un tel mécanisme dans le cadre de leurs activités sur la SAICM, y compris l'élaboration d'un plan de mise en œuvre au niveau national. Afin de garantir une approche coordonnée, il est possible de lier ou d'intégrer la mise en œuvre des activités de la SAICM aux autres processus en cours sur la gestion des produits chimiques ou à des cadres plus larges (comme les travaux au niveau national traitant de problématiques plus globales relatives à l'environnement et à la santé) pouvant exister à l'échelle nationale.

4.1.1 Renforcement de la coordination et de la coopération interministérielles

Ministères concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques

La gestion des produits chimiques est un domaine diversifié, qui couvre des questions de santé publique, de protection de l'environnement, d'économie, d'industrie, d'agriculture, de

⁴ Un document général fournit des précisions sur un grand nombre de formations et de documents d'orientation disponibles et relatifs à la SAICM et à des thèmes liés à la gestion des produits chimiques. Ce document, qui peut être utile à l'heure actuelle, a pour titre « Mise en œuvre nationale de la SAICM : Guide recensant les documents de référence, d'orientation et de formation des organisations participant à l'IOMC »; il est disponible à : www.who.int/iomc/saicm/en/index.html.

protection des travailleurs, de relations internationales et de commerce. Outre les ministères concernés par la gestion des produits chimiques ou ayant un rôle à jouer dans la gestion de ces produits (tels que les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et du Travail), d'autres entités gouvernementales (telles que les organismes ou les conseils centraux) pourraient aussi être intéressés, y compris ceux responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de lois, de règlements, de politiques et d'activités en relation avec la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie ou de certains aspects de la prévention et du contrôle des polluants.

**Encadré 3 Renforcement de la coordination interministérielle :
l'Approche adoptée au Panama**

SPG de la SAICM : par. 23. « Pour favoriser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques, chaque gouvernement devra établir un mécanisme pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, de façon à ce que toutes les parties prenantes et tous les ministères nationaux concernés soient représentés et que tous les domaines de fond pertinents soient couverts. »

Dans le cadre du projet pilote sur « le renforcement de la gouvernance, de la participation de la société civile et des partenariats dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets » (2006-2009) pour la mise en œuvre de la SAICM, le Panama a mis sur pied un Comité directeur interministériel à titre de mécanisme de coordination initial entre les institutions gouvernementales. Cette entité devrait être officialisée par un décret exécutif en 2009, établissant le « Comité de coordination interministérielle » comme le mécanisme au titre duquel toutes les décisions sur la gestion des produits chimiques dans le pays seront pleinement débattues et convenues par tous les ministères et organismes concernés. Le Comité fournira également une instance où les différents points de vue et les connaissances techniques sur des questions déterminées en matière de gestion des produits chimiques pourront être communiqués. Les obligations précises du Comité de coordination comprendront la promotion et l'examen des mécanismes de réglementation sur la gestion des produits chimiques, l'établissement périodique de priorités nationales sur la gestion des produits chimiques et la détermination des ressources en vue de l'exécution de programmes de sensibilisation et de formation, etc. Des réunions du Comité sont prévues tous les deux mois.

Une approche intégrée à la gestion rationnelle des produits chimiques est difficile à réaliser. En effet, dans la plupart des cas, divers ministères participent à la réglementation des produits chimiques à des phases différentes de leur cycle de vie. D'autres éléments, comme l'intervention en cas d'urgence, sont partagés entre différents ministères et organismes. La répartition des fonctions peut varier d'un pays à l'autre. Les pays peuvent donner différents titres à leurs ministères et organismes. En règle générale :

- Les ministères de l'*Agriculture* sont habituellement concernés par l'utilisation de produits agricoles chimiques pour garantir l'indépendance alimentaire
- Les *Autorités* douanières sont habituellement chargées de s'assurer que les produits chimiques entrent ou quittent le pays conformément à la réglementation, aux tarifs et aux droits de douane établis par le gouvernement

- Les ministères de la *Défense (civile)* ou les ministères de l'*Intérieur* sont habituellement chargés des services d'urgence, tels que la lutte contre les incendies et les interventions en cas d'urgences relatives à des produits chimiques ainsi que les services de police pour la protection et l'application de la loi lorsque des produits chimiques toxiques peuvent être visés
- Les ministères de l'*Éducation* peuvent jouer un rôle important en matière de sensibilisation, de promotion et de formation concernant la sécurité chimique, par le biais du système d'éducation officiel, aux niveaux primaire et secondaire et par le biais des universités et des institutions d'éducation supérieure
- Les ministères de l'*Environnement* se préoccupent habituellement des effets directs et indirects des rejets de produits chimiques dans l'environnement sous forme d'émissions et de déchets dans l'air, l'eau ou le sol
- Les ministères des *Finances* jouent un rôle central dans la répartition des ressources financières allouées aux activités relatives aux produits chimiques
- Les ministères des *Affaires étrangères* coordonnent habituellement tous les aspects internationaux de la gestion des produits chimiques, tels que la participation à des accords et conventions internationales pertinentes
- Les ministères de la *Santé* sont chargés de veiller à ce que les systèmes garantissent un niveau élevé de santé publique et à assurer la sécurité des produits chimiques auxquels sont exposés les membres du public (y compris dans les situations d'urgence) et sont concernés par les effets des produits chimiques à court et à long termes sur la santé, en particulier sur les groupes vulnérables de la population
- Les ministères de l'*Industrie* sont souvent concernés par la fabrication de produits chimiques et de produits dérivés et par l'introduction de technologies de production propres
- Les ministères de la *Justice* ou des *Affaires juridiques* sont généralement concernés par l'élaboration et la mise en application des lois et des règlements et d'autres documents gouvernementaux pouvant également jouer un rôle dans la sensibilisation du public. En outre, ils traitent souvent de questions concernant l'accès du public à l'information, la protection de renseignements commerciaux de nature confidentielle, les affaires criminelles et légistes et les accidents, incidents et actes de terrorisme
- Les ministères du *Travail* sont généralement concernés par les problèmes de santé et de sécurité professionnelles liés à l'utilisation et à la manutention de produits chimiques au travail
- Les ministères de la *Planification* s'occupent principalement de la planification de l'économie (y compris l'utilisation des terres et le développement régional). En outre, ils s'occupent souvent d'offres ou de dons d'assistance au développement pouvant comprendre des produits chimiques pour l'agriculture, un soutien technique ou financier pour le développement d'industries chimiques ou une assistance technique sur la gestion de produits chimiques
- Les ministères des *Sciences et des Technologies* jouent un rôle de premier plan dans les décisions sur la direction ou les allocations futures de ressources pour la recherche et, tout au moins indirectement, sur les mesures à prendre en matière de produits chimiques
- Les ministères du *Commerce* sont généralement chargés de la réglementation sur l'importation et l'exportation des substances chimiques et sont souvent habilités à délivrer les autorisations commerciales s'y rapportant
- Les ministères du *Transport* sont généralement concernés par la sécurité du transport et du stockage des produits chimiques pendant la phase de distribution

- Les autorités locales peuvent jouer un rôle important dans la gestion des produits chimiques et peuvent être couvertes à l'échelle nationale par une autorité ministérielle qui coordonne les questions gouvernementales à l'échelle locale
- Les imprimeries et bureaux de publication du gouvernement sont généralement concernés par la publication et la distribution de textes de lois, règlements et autres documents gouvernementaux. Ils peuvent être une ressource locale importante dans le cadre de campagnes d'éducation et de sensibilisation du public sur la sécurité des produits chimiques.

Avantages, défis et possibilités en matière de coordination et de coopération

Les intervenants gouvernementaux participant à la gestion des produits chimiques travaillent souvent de manière sectorielle (c.-à-d. en vertu de leur propre législation distincte). Ils peuvent donc ne pas avoir l'habitude de travailler en collaboration et d'échanger des informations avec d'autres. Certaines entités gouvernementales, dont la participation dans les activités chimiques est moins directe, peuvent ne pas percevoir de lien évident entre leurs activités et la gestion rationnelle des produits chimiques, un domaine qu'ils peuvent considérer comme du ressort principal des autorités environnementales et sanitaires. De plus, souvent, plusieurs paliers d'autorités (par ex., fédéral, provincial et local) se partagent les responsabilités (en l'absence, toutefois, de reconnaissance officielle de leur collaboration) liées à la mise en œuvre de programmes, lois et politiques régissant la gestion des produits chimiques. En effet, dans certains pays, la mise en œuvre des programmes pertinents et la mise en application des lois sur les produits chimiques relèvent principalement des autorités locales.

Une coordination efficace entre tous les responsables des questions relatives aux produits chimiques ou toutes les parties intéressées par ces questions signifie que toutes les parties prenantes concernées sont au courant des activités, priorités et positions des autres concernant les produits chimiques et des raisons qui les sous-tendent. En outre, toutes les parties prenantes devraient utiliser ces informations pour prendre des décisions plus judicieuses et stratégiques dans les dossiers concernant les produits chimiques.

Les expériences des pays et les discussions internationales ont montré une série d'avantages liés à la coordination interministérielle, notamment :

- l'identification et le renforcement de positions communes sur ces questions;
- la création de synergies – possibilité de travailler en collaboration plutôt qu'en isolation – dont peuvent tirer parti deux ou plusieurs parties en cause;
- l'absence de chevauchement d'efforts lorsque cela est possible, libérant ainsi des ressources peu abondantes pouvant être affectées à d'autres dossiers jugés prioritaires;
- l'identification des lacunes sur le plan de la gestion des produits chimiques; et
- la compréhension accrue des questions divergentes, réduisant ainsi les risques de malentendus.

Les défis liés à une coordination et à une coopération rationnelles entre et au sein des ministères comprennent :

- des mandats conflictuels ou concurrentiels
- une communication inter et intra ministérielle insuffisante
- des écarts sur le plan de l'expertise
- un manque de ressources

- des priorités différentes accordées aux questions relatives aux produits chimiques au sein ou entre des ministères déterminés

La plupart, si ce n'est la totalité, des pays ayant tenté de résoudre ces questions ont reconnu les avantages de la mise en place de « plateformes » multipartites traitant des problèmes de la gestion des produits chimiques de manière intégrée et coordonnée. De telles plateformes ont souvent servi à définir les relations avec, par exemple, des comités déjà en place tels qu'un comité d'homologation des pesticides, un comité d'élaboration des politiques ou un groupe de travail sur la prise de décisions concernant les produits chimiques soumis à la procédure d'information et de consentement préalables. Lors de la résolution de la plupart des problèmes (sauf, par exemple, le cas où les politiques sont élaborées dans le cadre d'un processus accepté par le gouvernement), les différents comités conservent en général leur mandat et leur pouvoir décisionnel, contribuant ainsi à l'intégrité du « réseau » dans son ensemble et apportant une valeur ajoutée à leur travail.

La nature officielle d'un tel réseau dépend des besoins et des préférences des pays. L'officialisation des efforts nationaux à cet égard (par ex., par la promulgation d'un décret ou par l'adoption d'une loi) peut accroître leur efficacité. Un décret ou une loi peut contribuer à renforcer l'impact des efforts nationaux et à assurer le fonctionnement du réseau à long terme, malgré des changements de personnel ou d'orientation politique. À l'inverse, une collaboration moins formelle – dans le cadre de laquelle les comités déjà en place et les ministères se communiquent l'information de façon officieuse – peut devenir une instance plus dynamique où les participants échangent leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les leçons dégagées, tout en ayant la certitude que leurs mandats respectifs ne seront pas modifiés selon les décisions prises. Néanmoins, la coordination peut souvent exiger des consultations étendues et éventuellement longues. Il est donc important de trouver un niveau raisonnable de coordination sur une base quotidienne qui équilibre les coûts et les avantages de ces efforts.

Encadré 4 La SAICM et les instruments de gestion des produits chimiques en place

LA SAICM a des liens évidents et directs avec les instruments internationaux existants sur les produits chimiques et la gestion des déchets (tels que les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm). Les fonctions de la CIGPC comprennent la promotion de la mise en œuvre des instruments et programmes internationaux existants et de la cohérence entre les instruments de gestion des produits chimiques à l'échelle internationale.

Les accords internationaux sont mentionnés dans plusieurs domaines différents des textes de la SAICM, y compris, par exemple, dans la Déclaration de Dubaï où la CIGPC exprime sa détermination « à mettre en œuvre les accords applicables en matière de gestion des produits chimiques auxquels nous sommes Parties, à renforcer la cohérence et les synergies qui existent entre eux et à nous efforcer de combler, lorsque cela est approprié, les lacunes existantes dans le cadre des politiques internationales pour les produits chimiques » (Déclaration de Dubaï, par. 8).

En outre, l'un des objectifs de la SPG est de « renforcer et encourager l'application et la mise en œuvre des lois et réglementations nationales concernant la gestion des produits chimiques, y compris celles qui servent à assurer l'application des accords multilatéraux sur l'environnement » (SPG, par. 16d)).

La SPG établit que « lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre l'Approche stratégique et le Plan d'action mondial, les gouvernements et les autres parties prenantes seront guidés par... les accords suivants, lorsqu'ils s'appliquent à leur égard :

- i. Le Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone;
- ii. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets et de leur élimination;
- iii. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
- iv. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP);
- v. La Convention n° 70 de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail. » (SPG, par. 20)

Par ailleurs, le « Groupe de travail spécial conjoint pour examiner la question de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm » a formulé un certain nombre de recommandations relatives à la SAICM. Ainsi, en ce qui concerne la coordination régionale, le Groupe de travail conjoint spécial :

« invite les Parties à établir ou à renforcer, selon le cas, les processus ou mécanismes nationaux de coordination pour... les activités de mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en particulier celles des correspondants et des autorités nationales désignées pour les trois Conventions, de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des autres cadres politiques appropriés, selon que de besoin »

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document d'information SAICM/CIGPC.2/INF/2 de la deuxième session de la CIGPC. L'instrument juridiquement contraignant sur le mercure, dont l'élaboration débutera en 2010, comme en ont convenu les ministres de l'Environnement à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du PNUE en février 2009, sera vraisemblablement pertinent à la mise en œuvre de la SAICM. Les pays qui élaborent des plans de mise en œuvre de la SAICM pourraient souhaiter prendre en compte la décision 25/5 du Conseil d'administration du PNUE, notamment en établissant leurs besoins dans la préparation des négociations et dans la détermination des domaines où les activités réalisées en partenariat leur seraient bénéfiques.

4.1.2 Participation effective des parties prenantes

Les produits chimiques sont omniprésents dans quasiment tous les aspects de la vie moderne. En conséquence, plusieurs personnes et groupes de la société s'intéressent au mode de gestion et d'utilisation des produits chimiques et à leurs incidences potentielles sur eux. Les fabricants, les vendeurs et les utilisateurs de produits chimiques – depuis les gestionnaires industriels jusqu'aux commerçants et aux femmes ou aux hommes au foyer – ont leur part des responsabilités en ce qui concerne l'utilisation judicieuse et adéquate et la gestion rationnelle de ces produits.

La plupart des parties prenantes (heureusement, aux fins de la gestion des processus) se sont placées elles-mêmes dans diverses catégories distinctes. Ces catégories comprennent :

- les associations et les sociétés industrielles
- le secteur agricole (par ex., les agriculteurs, les associations ou les coopératives agricoles)
- les autorités provinciales, locales ou municipales
- les détaillants et les distributeurs
- les professionnels de la santé publique
- les travailleurs et les syndicats
- les groupes d'intérêt public (par ex., les groupes écologiques, les groupes de défense de la santé, les groupes de protection des consommateurs)
- les instituts de recherche scientifique et le milieu universitaire
- les organisations féminines
- les communautés autochtones
- les communautés
- les citoyens individuels

Le soutien et l'engagement de ces groupes sont souvent déterminants du succès de la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives sur la gestion des produits chimiques. Par exemple, les groupes d'intérêt public jouissent habituellement d'une grande crédibilité auprès du public; leur appui est donc une valeur ajoutée à tout processus en cours. Le public lui-même peut jouer un rôle dans le suivi des engagements pris à l'égard des normes de pratique et peut même participer à la mise en application des lois régissant les produits chimiques. Il est de la plus haute importance que l'industrie privée devienne, elle aussi, un partenaire clé dans la gestion des produits chimiques. Dans le cas contraire, la réglementation relative aux produits chimiques ou toute autre approche (par ex., volontaire) peut devenir beaucoup plus difficile, voire impossible, à appliquer. Les travailleurs qui fabriquent ou utilisent des produits chimiques (et qui courent donc plus de risques d'être exposés à des produits chimiques dangereux) sont tous aussi concernés par les résultats de tout processus ou programme relatif à la gestion intégrée des produits chimiques. Les chercheurs universitaires peuvent prêter leur expertise et une perspective analytique « indépendante » à tout processus ou programme, ce qui y ajoute également de la valeur.

Les gouvernements doivent donc examiner de quelle manière les représentants de ces groupes peuvent jouer leur rôle le plus efficacement possible dans l'identification des problèmes prioritaires ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pratiques. Bon nombre de parties prenantes comptent souvent sur des réseaux et des antécédents internationaux dont tous peuvent tirer parti. Cet ensemble d'expertise et d'antécédents peut être utile pour proposer aux participants d'autres solutions potentielles à des problèmes épineux et pour éviter de commettre les mêmes erreurs.

Un ensemble de principes et de processus fondamentaux peut être envisagé dans tout effort déployé pour assurer une participation significative des parties prenantes à la mise en œuvre de la SAICM à l'échelle nationale. En effet, plusieurs éléments composant ces principes et ces processus s'appliquent non seulement à la participation des parties prenantes, mais aussi aux engagements au sein et entre des ministères sur les questions relatives aux produits chimiques. Ces principes et processus fondamentaux comprennent : la transparence, la définition non équivoque des rôles et des fonctions, la participation complète, la communication dans les deux sens, la diffusion d'information compréhensible en temps utile, la formation des parties prenantes et le financement adéquat.

La plupart des gouvernements invitent déjà des parties prenantes externes à participer aux discussions sur des questions relatives aux produits chimiques à un ou plusieurs niveaux – par exemple, en les invitant à prendre part aux activités de différents comités ou initiatives et, souvent, dans le cadre de consultations sur des politiques générales. Assurer l'engagement des parties prenantes à une structure plus intégrée peut parfois demeurer un défi de taille.

La participation des parties prenantes est un élément fondamental des efforts en vue d'une gestion intégrée des produits chimiques dans bon nombre de pays. Dans certains cas, cependant, maintenir un écart entre les organismes représentés par les parties prenantes et les organismes de nature purement gouvernementale peut être nécessaire. Les fonctionnaires forment une partie intégrante du gouvernement et ont des rôles, des responsabilités et une responsabilisation uniques envers le public par l'entremise de leurs ministres respectifs. Ainsi, le mandat et les fonctions d'un organisme représenté par des parties prenantes sont habituellement de nature consultative; la qualité de membre des parties prenantes doit être de nature différente. Néanmoins, un gouvernement peut décider d'investir un organisme de cette nature de pouvoirs décisionnels dans certaines circonstances limitées.

Encadré 5 Participation des parties prenantes

SPG de la SAICM : par. 2. « La participation de tous les secteurs concernés et de toutes les parties prenantes, notamment aux niveaux local, national, régional et mondial, est considérée comme indispensable à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, de même qu'un processus de mise en œuvre transparent et ouvert et la participation du public à la prise de décisions, en veillant en particulier à faire jouer un rôle accru aux femmes. »

Le gouvernement suédois a constamment financé les organisations environnementales [non gouvernementales] pour sensibiliser et être une voix indépendante et critique. Dans le secteur de la sécurité chimique, le « Secrétariat international sur les produits chimiques (ChemSec) » a été financé pour sensibiliser, éduquer le public et prendre part aux débats internationaux. Il fonctionne conformément aux instructions des organisations environnementales. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.chemsec.org/index.php>

La participation multisectorielle et multipartite est également fortement encouragée dans le contexte du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique. L'évaluation d'une demande au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide prend en compte la participation multisectorielle et multipartite. Des propositions de projet présentées au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide doivent indiquer leur portée sectorielle, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé et le travail et comprendre des lettres d'appui provenant de parties prenantes compétentes. La majorité des projets approuvés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide sont de nature multisectorielle et multipartite. Les activités comprendraient, par exemple, la mise en place de mécanismes de coordination intersectoriels et interinstitutionnels pour l'élaboration et l'examen de priorités et de politiques sur la gestion rationnelle des produits chimiques; l'offre de possibilités en matière de renforcement des capacités et une instance pour l'échange d'informations entre les différents secteurs et parties prenantes aux niveaux régional, national et de la société civile; et la sensibilisation du public, en particulier parmi les groupes vulnérables, aux dangers des produits chimiques et à la sécurité dans la manipulation des produits chimiques.

4.1.3 Assurance de l'intérêt et de l'engagement des décideurs

Un nombre varié de décideurs nationaux participe habituellement aux prises de décisions politiques et budgétaires sur la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des ministères tels que ceux de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie et du Travail de même que ceux des Finances, de la Planification et des Affaires étrangères. Les autorités locales et les parlementaires ont un rôle important à jouer. (En Zambie, en 2002, par exemple, de nouveaux parlementaires ont été engagés dans l'élaboration d'une politique nationale sur la communication des risques chimiques et sur la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)) L'engagement et l'appui de ces décideurs seront nécessaires pour garantir les ressources humaines et matérielles requises. Cet appui sera également essentiel pour assurer la prise en compte des préoccupations relatives à la gestion des produits chimiques dans le cadre de l'élaboration d'autres politiques et programmes qui, quoique sans pertinence directe, auront en fin de compte des incidences sur la gestion des produits chimiques (par ex., politiques économiques, commerciales, agricoles). Il importe également d'encourager l'appui et l'engagement des décideurs non gouvernementaux tels que les chefs d'entreprise, les défenseurs des droits de l'environnement et les dirigeants communautaires.

La gestion des produits chimiques en elle-même figure rarement au sommet des priorités des décideurs. En règle générale, ces derniers insistent plutôt sur d'autres objectifs relatifs à la société ou au développement, tels que le développement économique et industriel, la production agricole et la protection de la santé publique; leurs décisions sont influencées par des forces motrices telles que la mondialisation des échanges commerciaux, l'économie et les engagements de principe à l'échelle internationale ou régionale. Il existe cependant de véritables liens entre ces préoccupations et les objectifs de gestion des produits chimiques. En fait, il apparaît désormais fondamental d'intégrer la gestion des produits chimiques dans la planification du développement (souvent désignée comme l'« intégration » – voir la section 4.4.2 ci-dessous et l'étude de cas sur un pays dans l'Encadré 6).

La clé pour assurer l'appui des décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux réside donc dans la mise en avant de ces liens et des répercussions que les questions relatives à la gestion des produits chimiques peuvent avoir sur ces liens. Par exemple, il peut être démontré que la gestion des produits chimiques exerce une influence sur le commerce. En effet, les mesures prises pour assurer une commercialisation continue des produits agricoles nationaux destinés à l'exportation dépendent de la capacité du pays concerné à respecter les limites imposées par ses principaux partenaires commerciaux sur les résidus de pesticides. D'autres arguments convaincants peuvent également être présentés aux décideurs sur les coûts associés au report d'activités de prévention et de contrôle indispensables pour les activités liées aux produits chimiques, tels que de graves accidents et désastres causés par des produits chimiques portant atteinte à la santé humaine et à l'environnement.

Encadré 6 Intégration d'une étude de cas : la Zambie et l'Initiative de partenariat du PNUD et du PNUE

Le PNUD et le PNUE ont établi en 2006 une Initiative de partenariat pour la mise en œuvre de la SAICM reposant sur les services de soutien uniques que chacun des organismes de coopération peut fournir.

L'Initiative de partenariat vise à faciliter l'intégration d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans les mécanismes nationaux de planification du développement afin d'appuyer le développement durable dans les pays en développement et les pays à économie en transition. L'Initiative de partenariat aide les pays à :

- Recenser les domaines spécifiques de gestion des produits chimiques susceptibles de produire des avantages notables sur le plan environnemental, sanitaire et économique et établir un plan en vue de commencer à s'attaquer aux domaines spécifiques recensés;
- Evaluer leurs stratégies nationales de développement pour protéger l'environnement et la santé humaine des incidences négatives au moyen d'une gestion rationnelle des produits chimiques;
- Améliorer l'intégration des priorités en matière de gestion des produits chimiques dans les plans nationaux de développement.

L'Initiative de partenariat a été lancée grâce à un financement assuré par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM en Macédoine et en Ouganda. Des activités ont commencé au cours du premier trimestre de 2009 au Bélarus, au Belize, au Honduras, en Equateur et au Liberia. En outre, grâce au soutien fourni par le gouvernement suédois, par le biais de l'Agence suédoise pour les produits chimiques (KemI), deux autres pays ont été ajoutés : la Zambie, où les activités ont débuté en 2007 et le Cambodge, où les activités ont commencé en juin 2008.

Le projet « *UNDP-UNEP Case Study in Partnership with Zambia : Mainstreaming Sound Management of Chemicals Issues into MDG based National Development Planning* » soutenu par l'organisme suédois KemI a été officiellement lancé lors de l'Atelier de lancement du projet (14-15 novembre 2007, Lusaka) par le ministre zambien du Tourisme, de l'Environnement et des Ressources naturelles, l'Honorable Michael L. Kaingu, MP. Le large éventail de ministères représentés – 20 ministères et organismes gouvernementaux – et la participation de représentants du secteur privé, du milieu universitaire et d'ONG ont renforcé la compréhension, parmi les participants, de la pertinence intersectorielle de la gestion des produits chimiques et de son importance sur le plan économique. La participation et l'engagement actifs au processus du projet par le ministère des Finances et de la Planification nationale ont démontré la valeur stratégique de l'approche proposée dans le cadre du projet.

Des équipes sectorielles ont été mises sur pied pour élaborer un rapport sur la situation de la gestion nationale des produits chimiques. Ce rapport a été achevé au cours du dernier trimestre de 2008. Composé d'un économiste, d'un spécialiste de la santé environnementale et d'un expert environnemental du Conseil pour l'Environnement de la Zambie, le groupe analytique de base a utilisé le rapport de situation comme fondement pour établir les priorités d'action nationales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques dans le processus national zambien de planification du développement.

Une analyse des coûts-avantages des coûts sociaux et financiers relatifs aux interventions pertinentes dans le bassin de la rivière Kafue a commencé au cours du premier trimestre 2009. Des options et des interventions liées à la gestion des produits chimiques seront présentées en vue de favoriser le développement, tout en améliorant les conditions sanitaires et environnementales dans le bassin. Le cinquième Plan national zambien de développement fait actuellement l'objet d'un examen de mi-parcours. Les autorités chargées de la planification nationale participent donc continuellement aux activités du projet, veillant ainsi à ce que les liens entre la gestion rationnelle des produits chimiques et les Objectifs du millénaire pour le développement soient clairs pour les responsables de la planification et que leur engagement aux objectifs du projet soit assuré, pour faciliter l'intégration des priorités les plus élevées en matière de gestion nationale des produits chimiques dans le plan national de développement de la Zambie. En reconnaissance de l'importance de renforcer plus encore les capacités de la Zambie en matière d'économie environnementale, le gouvernement norvégien fournit des ressources supplémentaires au projet qui sont utilisées pour la formation d'un jeune économiste environnemental qui travaille avec l'économiste principal au sein du groupe d'analyse de base.

4.2 Evaluation des infrastructures et des capacités nationales

4.2.1 Elaboration ou actualisation d'un profil national

Un profil national de gestion des produits chimiques fournit un aperçu global et une évaluation des infrastructures administrative, institutionnelle, juridique et technique pour la gestion des produits chimiques. Il comprend des informations relatives, entre autres, à : la fabrication, l'importation, l'exportation et l'utilisation de produits chimiques; les instruments juridiques et les mécanismes non réglementaires; les ministères, organismes et autres institutions concernés par la gestion des produits chimiques; les activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche; les commissions interministérielles et les mécanismes de coordination; l'accès aux données et leur utilisation; l'infrastructure technique; et les réseaux internationaux. A ce jour, plus de 100 pays (y compris des pays en développement, des pays à économie en transition et des pays dotés de programmes élaborés sur les produits chimiques, ont préparé un profil national afin de créer ces données de références fondamentales et actualisées.⁵ Un profil national doit être un document « vivant »; il doit être examiné périodiquement et actualisé, selon que de besoin, afin de demeurer un document national faisant autorité.

Recours au profil national comme point de départ d'une analyse

Plusieurs pays ayant préparé leur profil national ont constaté son utilité comme base de départ d'une initiative nationale de renforcement des infrastructures relatives à la gestion des produits chimiques et des capacités connexes. En plus de présenter une image instantanée de la situation actuelle du pays, le profil national peut montrer les lacunes et les écarts potentiels du programme national de gestion des produits chimiques en place, y compris des secteurs ou des thèmes pouvant requérir une attention prioritaire. Par exemple, les profils nationaux conçus par certains pays ont montré des problèmes tels que :

- la coordination inadéquate au sein des ministères concernés ou entre ceux-ci;
- le manque d'accès aux informations et leur échange insuffisant parmi les parties intervenant dans la gestion des produits chimiques;
- l'incapacité des politiques sectorielles en place à couvrir tous les stades du cycle de vie des produits chimiques;
- la nécessité d'une meilleure mise en application de la législation existante; et
- les failles dans l'infrastructure technique, telles que les capacités d'analyse insuffisantes.

Ainsi, l'élaboration (ou l'actualisation et l'examen) du profil national peut constituer un point de départ parmi d'autres en vue du renforcement de certains aspects des infrastructures pour la gestion des produits chimiques et de l'élaboration de la mise en œuvre de la SAICM.

⁵ Des informations concernant le programme de l'UNITAR sur le soutien de profils nationaux, y compris un document d'orientation sur les profils nationaux (en cours d'actualisation) sont disponibles à : www.unitar.org/cwm/national-profil.

Encadré 7 La SAICM et les profils nationaux : étude de cas sur la Mongolie

Plan d'action mondial de la SAICM : Le Plan d'action mondial mentionne les profils nationaux à quelques reprises dans sa liste d'activités et de domaines d'activité liés à la mise en œuvre de la SAICM, y compris :

- Activité 1 : Mettre au point des profils nationaux
- Activité 165 : Mettre en place des mécanismes plurisectoriels et multipartites d'établissement des profils nationaux et de détermination des mesures prioritaires
- Activité 166 : En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes nationaux : mettre au point des profils nationaux globaux
- Activité 207 : Assurer la prestation de services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux
- Activité 211 : Encourager les programmes d'élaboration d'instruments de gestion des produits chimiques (profils nationaux, plans nationaux de mise en œuvre, plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence)

En outre, la Résolution I/4 de la CIGPC visant à la création du Programme de démarrage rapide pour la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, prévoit que les objectifs stratégiques du Programme de démarrage rapide comprennent, comme premier objectif, « l'élaboration ou l'actualisation de profils nationaux de gestion des produits chimiques et l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques. »

Le premier profil national mongolien est paru en 1999. Soutenu par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM, une deuxième édition actualisée a été préparée en 2008. À la suite de l'analyse et de l'étude sur la gestion des produits chimiques en Mongolie, les conclusions suivantes ont été formulées dans le profil national de 2008 :

1. Cadre juridique : les normes comportent un grand nombre de lacunes et de chevauchements ainsi que des mécanismes non réglementaires inadéquats.
2. Les stratégies et les plans dans différents secteurs se contredisent mutuellement et ont été élaborés sans la participation du public.
3. La sensibilisation du public est insuffisante. Il faut (en utilisant des fonds octroyés par le trésor public) sensibiliser le public à la gestion des produits chimiques.
4. Il n'existe pas de base de données dont l'utilisation est conviviale pour le public et les organismes gouvernementaux. Toutes les informations et données sont conservées par les autorités/organismes divers et il est difficile d'accéder à la documentation internationale.
5. Les capacités en matière d'infrastructure technique sont insuffisantes; l'obtention d'analyses opérationnelles et exactes de produits chimiques est difficile.

Un certain nombre de recommandations pour améliorer la gestion des produits chimiques en Mongolie dans huit domaines principaux a été intégré dans le profil :

- Elaborer un programme de sensibilisation pour soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
- Mettre au point une stratégie de gestion des accidents et d'intervention en cas d'urgence, effectuer un inventaire des ressources techniques et matérielles et décrire les besoins en matière de capacités.
- Elaborer un plan de gestion de l'évaluation des risques sanitaires.
- Mettre au point un programme ou une stratégie de gestion des déchets dangereux et l'harmoniser avec le plan national de gestion des déchets.
- Créer une infrastructure nationale pour la mise en œuvre des conventions et des ententes internationales sur la gestion des produits chimiques.
- Entreprendre une analyse socio-économique et politique sur la gestion des produits chimiques en faisant appel à une importante participation du public.
- Mettre au point un plan d'amélioration de la gestion des produits chimiques dans des domaines déterminés comme le secteur informel des mines.
- Créer une base de données intégrée sur la gestion des produits chimiques et des déchets.

Source : www2.unitar.org/cwm/publications/cw/np/np_pdf/Mongolia_National_Profile_2009.pdf

Utilisation du profil national comme point de départ d'une coordination et d'une collaboration

La préparation du profil national représente souvent la première occasion, pour les diverses parties concernées et intéressées au sein et à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, de travailler ensemble sur un projet commun (voir également la section 4.1 ci-dessus). Utilisé comme un outil pour identifier les difficultés et les possibilités existantes et réunissant un nombre considérable d'intervenants clés, le processus d'élaboration d'un profil national peut ouvrir la voie à un dialogue stratégique, voire, servir de base à des activités de suivi. Bon nombre de pays ont mis sur pied une procédure nationale d'établissement des priorités ou une autre instance nationale dans le cadre de laquelle les résultats du processus d'élaboration du profil national ont été examinés et des priorités d'action ont été définies et convenues.

4.2.2 Préparation d'une évaluation des capacités

La Résolution I/4 adoptée par la CIGPC à sa première session, établissant le « Programme de démarrage rapide en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, compte tenu des conclusions de la CIGPC et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités » établit comme l'un des objectifs stratégiques du Programme de démarrage rapide « l'élaboration ou l'actualisation de profils de produits chimiques nationaux et l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques » (Appendice 1.C.3 (b)). La préparation d'une évaluation des capacités (y compris l'établissement des priorités) est considérée comme une étape essentielle à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM.⁶ La situation de référence initiale de chaque pays est différente. Pour cette raison, les pays doivent se concentrer sur des activités qui prennent en compte leurs besoins et leurs priorités à l'échelle nationale. Par ailleurs, très peu de pays seront en mesure de mettre en œuvre simultanément toutes les mesures préconisées par les documents de la SAICM. Les pays auront besoin d'axer leurs efforts sur les besoins les plus urgents.

Un document d'orientation de l'IOMC, « Développer une évaluation des capacités sur la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM », est disponible.⁷ Selon ce document, l'évaluation nationale comprend deux composantes essentielles : une évaluation du cadre national de gouvernance et une évaluation des capacités pour des questions et des priorités sélectionnées en matière de produits chimiques. L'évaluation de la gouvernance peut comprendre des questions telles que la coordination interministérielle, la participation des parties prenantes, la législation et l'intégration de la gestion des produits chimiques dans la planification nationale du développement. L'évaluation des capacités en matière de gestion des produits chimiques peut porter sur des questions particulières telles que la production et la diffusion d'informations, la réduction des risques et les contrôles à l'importation, etc. L'approche et la structure proposées pour réaliser cette évaluation prennent en compte la Déclaration de Dubaï, la SPG et le Plan d'action mondial. De plus, l'évaluation reprend certaines propositions de renforcement des capacités présentées dans le domaine d'activité E du Chapitre 19 d'Action 21 (« Renforcement des moyens et du potentiel dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques »).

⁶ SPG de la SAICM, par. 22.

⁷ Disponible à : www.unitar.org/cwm/publications.

4.2.3 Établissement et coordination des priorités

Une autre activité essentielle à la mise en œuvre de la SAICM à l'échelle nationale est l'établissement et la coordination des priorités. Dans un nombre considérable de pays, les activités d'analyse de la situation et d'échange d'informations menées dans le cadre de leur profil national et de leurs processus d'évaluation des capacités conduisent généralement à un processus d'établissement des priorités. Ces processus d'établissement des priorités ont souvent été facilités par la mise au point d'une plateforme nationale de coordination.

Une priorité est un élément auquel une attention prioritaire (ou supérieure) est accordée. Etablir les priorités consiste à classer une liste d'éléments par ordre d'importance. Dans le présent contexte, une priorité doit être considérée comme un thème ou un secteur pour lequel l'intérêt (par ex., en raison de son caractère important ou urgent) et le soutien (par ex., les organisations et les individus sont prêts à y consacrer temps et ressources) sont suffisamment importants pour justifier une décision d'aller de l'avant. Les priorités existent à différents niveaux – au sein des ministères, au sein des groupes de parties prenantes – et se rapportent à divers aspects – les affaires étrangères, la planification nationale du développement.

Maintien des priorités à un nombre réaliste

En règle générale, l'établissement des priorités requiert l'identification d'une gamme étendue de questions ou de sujets à partir des contributions des parties prenantes et des ministères (personnellement, au moyen du profil national, etc.). Cette liste initiale est par la suite restreinte et les priorités sont établies conformément aux critères convenus. Des décisions doivent être prises au sujet du choix et du nombre d'éléments ciblés pour des actions immédiates. Cette dernière étape varie habituellement en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Les questions ou les sujets pour lesquels les ressources sont actuellement insuffisantes ne sont pas nécessairement oubliés, mais plutôt mis de côté pour être traités plus tard.

Un des points centraux de ce processus est l'établissement de critères destinés à établir ce qui est prioritaire et ce qui ne l'est pas. Certains critères possibles peuvent comprendre, par exemple :

- **Faisabilité** : Le problème ou la question peut-il être abordé efficacement (c.-à.-d., le fait d'aborder le problème ou la question aura-t-il d'importantes répercussions positives), à la lumière des capacités et des ressources facilement accessibles?
- **Calendrier d'exécution** : Les avantages ou les résultats pourront-ils être obtenus dans un délai raisonnable? D'excellentes raisons peuvent justifier la sélection de quelques questions ayant le potentiel d'être résolues rapidement.
- **Engagement des parties prenantes** : Les parties prenantes, en particulier celles dont la coopération et les efforts seront nécessaires, sont-elles suffisamment intéressées et engagées pour garantir le succès de la démarche?
- **Soutien potentiel** : S'il s'agit d'une question susceptible de nécessiter un soutien et une expertise externes, existe-t-il des organisations internationales ou d'autres tierces parties prêtes à fournir l'orientation et le soutien nécessaires?
- **Evaluation** : Sera-t-il possible de suivre ou d'évaluer les progrès réalisés lors de l'examen du problème ou de la question?

Encadré 8 La SAICM et l'établissement des priorités : exemples de pays

Plan d'action mondial de la SAICM : Le Plan d'action mondial sert à donner des orientations à toutes les parties prenantes aux niveaux régional, national et local. Cela comprend l'évaluation de l'état actuel de leurs actions à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et la détermination des interventions prioritaires à entreprendre pour remédier aux lacunes de cette gestion. Pour bon nombre de domaines d'activité, le travail concerté est essentiel afin d'assurer l'efficacité la plus élevée possible. Il est donc indispensable que toutes les parties intéressées mènent des actions concertées appropriées autour des priorités mondiales.

Un certain nombre de ces priorités sont énumérées au paragraphe 8 du Plan d'action mondial, y compris : l'intégration des questions relatives aux produits chimiques dans un programme sur le développement plus étendu; l'invitation à la ratification et à la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes en vigueur sur la santé, la sécurité, la santé et la sécurité au travail et l'environnement; et la promotion de la mise en œuvre des normes, outils et approches internationalement reconnus et en vigueur pour l'environnement et la santé ainsi que la protection à l'égard des produits chimiques, tels que le SGH et les registres de rejets et de transferts de polluants.

Dans le cadre des projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM, le *Costa Rica*, le *Congo* et *Haïti* ont établi en 2009 des listes de priorités nationales, fondées sur les résultats de leurs profils nationaux et des exercices d'évaluation des capacités au titre de la SAICM.

Au Costa Rica, les priorités nationales déterminées sont les suivantes :

- La promotion de partenariats public-privé pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux
- La création de synergies entre les conventions internationales (y compris les projets pilotes)
- La mise au point d'un registre de rejets et de transferts des polluants
- L'établissement d'inventaires nationaux sur les déchets chimiques
- La mise en place d'une réglementation sur les 12 produits chimiques prioritaires et la détermination des produits chimiques prioritaires à venir
- L'élaboration de procédures de suivi et le renforcement de la surveillance à l'égard de la réglementation existante
- La conception et la mise au point de plans d'action sur la gestion des déchets dangereux (en prenant en compte la Loi nationale sur la gestion intégrée des déchets)
- Le renforcement du secrétariat de coordination technique nationale sur la gestion des produits chimiques et la création de son programme et de ses domaines d'activité prioritaires
- La création de capacités, d'infrastructures et de recherches sur les sites contaminés
- Le renforcement et la formation des responsables des douanes (compte tenu du trafic illicite et de la Convention de Bâle)
- La promotion et le renforcement de la création de technologies de remplacement pour la gestion des déchets dangereux
- La réalisation d'études sur les effets et les maladies causés par les produits chimiques.

En Haïti :

- Une législation sur les produits chimiques et les déchets (y compris l'établissement d'un inventaire des lois en vigueur sur les inventaires et l'accroissement de la sensibilisation des parties prenantes)
- La contamination des aquifères et de l'eau potable par des produits chimiques dangereux (y compris la collecte d'informations sur le niveau de contamination des polluants aquifères et la tenue d'une campagne nationale de sensibilisation sur les mesures nécessaires)
- La gestion des déchets dangereux (y compris l'établissement d'un inventaire des déchets et la sensibilisation par des institutions spécialisées)

Le Congo a établi les priorités suivantes :

- La mise au point d'un cadre programmatique institutionnel à l'échelle nationale (y compris la mise en œuvre d'un plan d'action, l'actualisation périodique des progrès réalisés et du calendrier d'exécution et l'actualisation périodique pour les parties prenantes et le public)
- La mise en œuvre d'un mécanisme pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les priorités relatives à la planification du développement
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation déterminée

L'établissement de critères destinés à la prise de décisions et l'application de ces critères aux divers sujets ou questions abordés doivent être entrepris de façon entièrement transparente, en invitant les parties intéressées et concernées à y participer. Une fois que le choix des critères a été convenu, les divers sujets ou questions peuvent être comparés et les meilleurs sont choisis. Ceci peut souvent exiger l'apport de renseignements supplémentaires. Il est donc important de pouvoir compter sur la participation des personnes travaillant dans les secteurs concernés et ayant une connaissance directe des circonstances, des contraintes existantes, etc. Une fois que les priorités ont été établies, il est important de les transmettre à toutes les parties intéressées et concernées. Ceci peut contribuer à stimuler l'intérêt et le soutien des personnes dont la participation peut être requise pour examiner les questions ou les sujets sélectionnés.

Il est également important de se rappeler que l'établissement de priorités ne doit pas être envisagé simplement comme un exercice unique. Au contraire, un suivi et une évaluation périodiques doivent être entrepris pour déterminer si l'établissement des priorités a été réalisé avec succès et les priorités doivent être révisées (et modifiées au besoin) périodiquement à l'avenir (voir également la section 4.4.3, « Réalisation des activités, du suivi et de l'évaluation »).

4.3 Elaboration d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM

Le contenu et la structure d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM dépendent des intérêts et des besoins de chaque pays. Cependant, des éléments communs peuvent comprendre un résumé de la situation relative à la gestion nationale des produits chimiques (à partir, par exemple, du profil national et de l'évaluation des capacités nationales concernant la SAICM), un aperçu des priorités nationales concernant la SAICM (à partir de l'exercice sur l'établissement des priorités nationales) et un certain nombre de plans d'action abordant les questions prioritaires. Un exemple d'une table des matières possible d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM figure à l'Annexe 1. Les sections suivantes proposent certaines suggestions pratiques pour l'élaboration de plans d'action, l'établissement de partenariats ainsi que l'approbation et l'engagement des décideurs. La question connexe de l'élaboration d'une politique nationale sur la gestion des produits chimiques est également examinée.

4.3.1 Elaboration de plans d'action

L'élaboration de plans d'action permet à l'équipe de travail de se concentrer sur les tâches prioritaires et de partager une même vision : un but commun, un processus convenu de tous pour parvenir à ce but, un contrôle des rendements et une capacité d'adaptation au changement. Ce processus peut apparaître, au premier abord, comme une perte de temps. Toutefois, l'élaboration d'un plan d'action est profitable à long terme. Il permet de gagner du temps, il limite les efforts et l'utilisation des ressources et il réduit les risques d'échec.

Les éléments clés d'un plan d'action comprennent :

- l'analyse de la situation et des lacunes
- le but et les objectifs
- la définition des activités et des tâches, du calendrier d'exécution, des ressources et des tâches connexes, etc.

Tâches préparatoires et considérations préliminaires

En plus de décider du nombre de plans d'action devant être élaborés pour répondre aux questions ou aux sujets prioritaires à l'échelle nationale (c.-à.-d., à partir des priorités nationales établies précédemment – voir la section 4.2.3), il est important d'identifier les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales et de les inviter à participer au processus de planification (voir également la section 4.1.2 ci-dessus). Toutes les parties prenantes ne seront pas appelées à participer directement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action. Néanmoins, il est important de savoir qui sont les parties prenantes pour une question donnée et de s'assurer de prendre en compte leurs points de vue et leurs préoccupations. Dans un nombre considérable de cas, inviter les parties prenantes principales à participer peut s'avérer tout aussi pertinent sur le plan pratique, puisque la mise en œuvre et la réussite du plan d'action dépendront vraisemblablement directement de leurs actions et de leur engagement.

Encadré 9 La SAICM et les plans d'action

SPG de la SAICM : Le paragraphe 22 de la SPG établit que « la mise en œuvre de l'Approche stratégique pourrait débuter par une phase [de mise en place des capacités nécessaires]. Les phases ultérieures de mise en œuvre devront porter sur la mise en œuvre de plans d'action spécifiques. Parallèlement, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les acteurs privés sont encouragés à financer ces activités et à envisager d'élaborer au besoin leurs propres plans d'action. »

Plan d'action mondial de la SAICM : L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action sont également abordées dans un certain nombre d'activités énumérées dans le Plan d'action mondial, y compris :

- Activité 1 : Etablir des profils nationaux et mettre en œuvre des plans d'action sur la gestion rationnelle des produits chimiques
- Activité 7 : Elaborer des outils d'orientation destinés à aider les pays à entreprendre des évaluations sanitaires initiales et à déterminer les problèmes prioritaires, et à développer et mettre en œuvre des plans d'action pour répondre à ces problématiques
- Activité 69 : Etablir et appliquer des plans d'action nationaux relatifs à la réduction au minimum des déchets et à leur élimination qui tiennent compte des accords internationaux pertinents et utilisent des approches axées sur le suivi depuis la production jusqu'au recyclage ou à l'élimination
- Activité 101 : Achever la préparation des documents d'orientation et de formation relatifs à la sensibilisation et au renforcement des capacités dans le domaine du SGH (en particulier les guides d'élaboration de plans d'action et d'analyse de la situation nationale en matière de SGH, ainsi que les autres outils de formation) et les mettre à la disposition des pays

Etablissement de la problématique et du but

L'élaboration d'un plan d'action pour un sujet prioritaire à la mise en œuvre de la SAICM doit commencer par la définition d'une problématique. Une problématique est une brève description d'un problème déterminé (sélectionné, par exemple, à partir d'une liste de priorités nationales élaborées antérieurement – voir la section 4.2.3) que le plan d'action examinera. Elle doit fournir suffisamment de détails concrets pour démontrer l'importance du plan d'action. Une problématique doit viser à montrer clairement aux décideurs la nécessité du plan d'action. A titre d'exemple, le rejet et les transferts de polluants ont été

sélectionnés comme une priorité d'un plan d'action : « en dépit de la production considérable de produits chimiques et de leur utilisation par des installations industrielles, peu de données sont disponibles sur les rejets qui en résultent. Ceci s'explique par l'application inadéquate de la réglementation et du manque d'entretien des bases de données en matière de rejets. L'absence de données semblables rend difficile l'examen des enjeux suivants : l'établissement de priorités en matière de gestion de l'environnement; l'amélioration des connaissances des industries sur les procédés de production inefficaces et peu rentables; la sensibilisation du public sur les rejets potentiellement toxiques; et l'accroissement de la capacité de toutes les parties prenantes à participer aux prises de décisions environnementales. »

À partir de la problématique, il doit être possible de définir le but du plan d'action. Ce dernier doit décrire, de façon concise, l'objectif du plan d'action (ce qu'il vise à accomplir); il doit être réaliste, sans être démesurément ambitieux. Par exemple : « obtenir des informations régulières et périodiques sur les rejets et/ou les transferts de substances chimiques présentant un intérêt et rendre ces informations accessibles aux personnes susceptibles d'être intéressées et/ou touchées par ces problèmes — au moyen d'un registre des rejets et des transferts de polluants conçu et mis en œuvre d'ici à 2012 — afin de promouvoir des politiques réelles et efficaces de protection de l'environnement et de développement durable. »

Réalisation d'une analyse de la situation et des lacunes

Divers efforts d'analyse de la situation – tels que l'élaboration d'un profil national, l'évaluation des capacités concernant la SAICM ou un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm – peuvent déjà fournir des informations importantes pour le plan d'action. Une bonne compréhension de la situation doit permettre d'identifier la mesure dans laquelle la situation actuelle ne correspond ni au but fixé ni aux possibles exigences requises par le plan d'action. Il faut alors se demander « Que manque-t-il? » L'analyse des lacunes peut requérir l'identification des problèmes et des besoins relatifs, entre autres, à la législation, à l'application de la loi, à la capacité analytique et aux ressources humaines et financières. Dans certains cas, certaines informations supplémentaires peuvent être requises (par le biais d'analyses de documents, de conversations, d'entrevues ou de groupes de discussion, de visites de sites, etc.) à l'égard de la situation ou de l'environnement dans lequel un plan d'action déterminé sera exécuté, le type d'infrastructure actuellement en place, la nature des défis et l'existence ou non de possibilités, etc.

Etablissement des objectifs et des indicateurs

L'analyse de la situation et des lacunes doit fournir des informations sur les mesures à prendre pour atteindre le but déterminé. Elle fixe également la finalité vers laquelle les objectifs doivent tendre. Les objectifs établissent, avec plus de précisions que le but, les résultats attendus du plan d'action — permettant ainsi de répondre à la question « Quelles mesures doivent être prises pour atteindre les objectifs fixés? ». Certains objectifs ne peuvent être atteints qu'à la fin du projet; d'autres peuvent l'être au cours de sa réalisation. Un exemple de but et d'objectifs connexes possibles peut être le suivant : dans le cas du but susmentionné, soit la mise au point d'un registre des rejets et des transferts de polluants, les objectifs peuvent comprendre « la mise en place un système de collecte périodique d'informations (y compris des identificateurs communs pour les produits chimiques, les équipements et les lieux et l'informatisation de ces informations pour en faciliter l'analyse) afin de recenser les principales sources de rejets et de transferts de polluants et de permettre

le suivi des tendances à long terme d'ici 2010 » et « la mise en place d'un cadre juridique et le renforcement de l'application connexe pour la collecte de ces informations d'ici 2011 ».

Le succès d'un plan d'action peut être évalué en fonction du degré de réalisation des objectifs définis. L'établissement d'indicateurs de performance (quantifiables si possible) pour chaque objectif permet de préciser le mode d'évaluation et de vérification de l'atteinte des objectifs. En d'autres mots, les indicateurs peuvent être définis en posant la question suivante : « Comment saurons-nous si nous avons atteint cet objectif? »

Détermination des activités et des tâches

Une excellente compréhension de la situation et des lacunes et une identification claire des objectifs du plan d'action permettent d'élaborer les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs. Dans certains cas, les activités ne viseront qu'un seul objectif; dans d'autres cas, elles porteront sur plusieurs objectifs à la fois. Les activités se situent au sommet des actions dans la hiérarchie du plan d'action; elles définissent l'orientation à partir de laquelle les modalités sont précisées. Une activité comporte une durée, des coûts et des exigences en matière de ressources.

Les activités étant des actions d'envergure, elles doivent être divisées en de multiples tâches, plus faciles à gérer. Les activités ne doivent pas être divisées au-delà du niveau nécessaire pour permettre au groupe de travail chargé de l'élaboration du plan d'action d'évaluer de manière efficace les besoins en matière de temps et de ressources et pour fournir suffisamment d'informations aux personnes chargées de l'activité ou de la tâche en question. Par exemple, en ce qui concerne l'activité « Conception des caractéristiques et éléments principaux du système national de registre des rejets et des transferts de polluants », les tâches peuvent comprendre « la définition de la portée du système national de registre des rejets et des transferts de polluants », « l'examen des aspects juridiques de la mise en œuvre du registre national des rejets et des transferts de polluants », « la mise en place de procédures de collecte et de gestion des données » et « l'établissement de procédures d'analyse et de divulgation des données ».

Détermination du calendrier d'exécution, du budget et des fonctions

L'estimation du temps requis pour la réalisation de chaque activité ou tâche est une étape fondamentale à l'élaboration d'un plan d'action efficace. La consultation de projets antérieurs peut offrir des exemples de calendriers d'exécution réalistes. Lorsque les activités ou les tâches sont de nature technique, il peut s'avérer nécessaire de consulter des personnes ayant les connaissances ou l'expertise technique appropriées pour s'assurer du bien-fondé des estimations. L'expérience a montré que toute planification, aussi rigoureuse soit-elle, doit prévoir un laps de temps supplémentaire pour parer à d'éventuels imprévus.

En ce qui concerne le budget, une panoplie de ressources sont généralement requises pour mettre en œuvre un plan d'action. Ces ressources peuvent comprendre : des ressources humaines, des installations, de l'équipement, des voyages et du matériel. Afin de déterminer les ressources nécessaires pour mener à bien chaque activité et chacune des tâches associées, il convient de se poser les questions suivantes : Combien de personnes sont requises? Quel doit être leur champ de compétence et d'expertise? Quels sont les installations, l'équipement, les services ou le matériel nécessaires? Y a-t-il d'autres exigences particulières à prendre en compte? La consultation de projets antérieurs peut offrir des exemples d'exigences réalistes en matière de ressources. L'addition des coûts relatifs à chaque activité et à chaque tâche permet d'obtenir une estimation générale des coûts totaux du plan d'action.

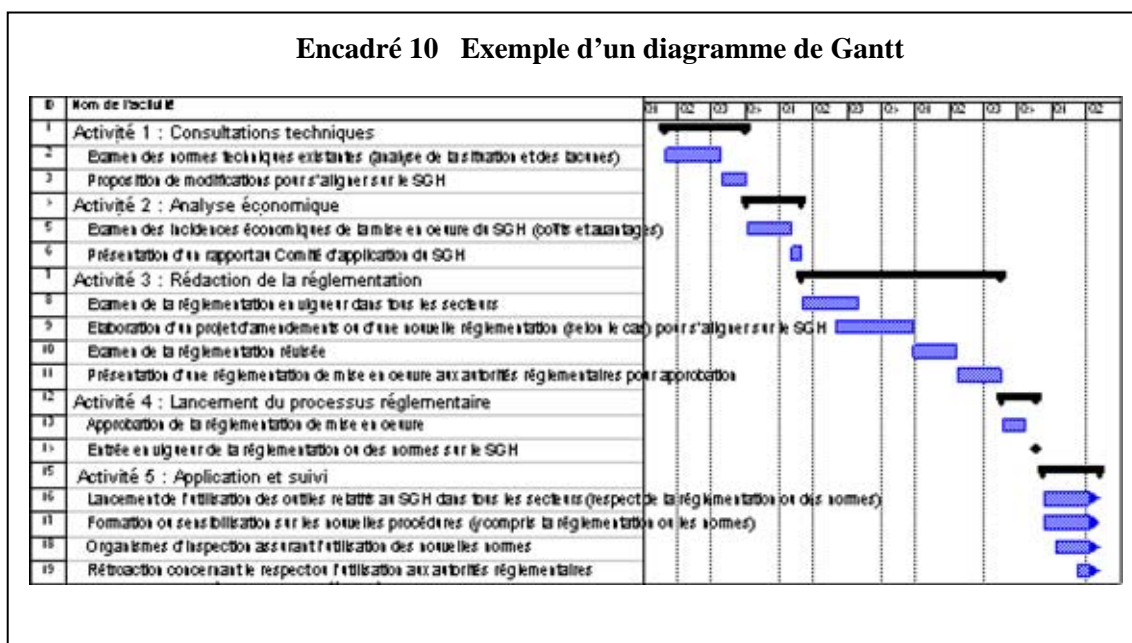
L'établissement des coûts exacts et détaillés associés aux plans d'action est important pour un certain nombre de raisons, par exemple, pour convaincre les donateurs expérimentés (comités budgétaires, etc.) du réalisme du budget et pour réduire les risques de problèmes au cours de l'exécution du projet (ce qui nécessiterait des demandes de fonds supplémentaires). Dans ce même contexte, il est également important de commencer aussitôt que possible et de façon périodique la planification et le déploiement des efforts en vue de la mobilisation de ressources afin de garantir les meilleures chances de succès (voir également la section 4.4.2).

Il est également utile et important, à ce stade, de déterminer, de façon préliminaire, les personnes chargées de l'exécution de chaque activité et de chaque tâche. Cette démarche démontre aux donateurs que l'obtention d'un accord et d'un engagement de principe ont été atteints grâce aux plans d'action des participants. Les questions clés comprennent : Qui a les connaissances adéquates? Qui doit s'engager dans le processus? La capacité, les compétences et l'expertise de chaque membre du groupe de travail, des parties prenantes, etc., ont-elles été prises en compte avant l'attribution des activités et des tâches? Chaque participant comprend-il ce que l'on attend de lui?

Présentation du plan d'action

Un diagramme de Gantt – énumérant les activités et les tâches et recourant à des barres horizontales pour chacune d'elles sur un calendrier d'exécution pour indiquer leur date de début et de fin ainsi que leur durée – peut être utilisé pour fournir un aperçu graphique et rapide du plan d'action (voir l'Encadré 10). Il permet de communiquer efficacement le contenu du plan d'action aux donateurs potentiels. En outre, les membres de l'équipe chargée du projet peuvent l'utiliser comme outil d'évaluation de leurs efforts au cours du processus de mise en œuvre.

Encadré 10 Exemple d'un diagramme de Gantt



4.3.2 Etablissement de partenariats

La mise en œuvre de la SAICM est perçue comme la responsabilité de toutes les parties prenantes qui sont encouragées, dans la Déclaration de Dubaï et la SPG, à travailler en collaboration, au moyen de partenariats. En particulier, la SAICM promeut la création de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Dans la Déclaration de Dubaï (par. 19), les participants à la CIGPC s'engagent activement à la mise en place de partenariats, y compris en renforçant la participation des petites et moyennes entreprises et du secteur informel. Ils conviennent d'améliorer les partenariats industriels en invitant le secteur industriel à revoir et à renforcer les initiatives industrielles volontaires actuelles; à lancer de nouvelles initiatives, y compris en partenariat avec les fondations, les milieux universitaires et les ONG; et à fournir des ressources pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique.

La SPG prévoit les objectifs relatifs au renforcement de la coopération en matière de gestion rationnelle des produits chimiques entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile aux niveaux national, régional et mondial. Dans la Résolution I/1 (par. 4) sur les arrangements de mise en œuvre, les participants à la CIGPC ont expressément encouragé les ONG et le secteur privé à établir des partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations d'intégration économique régionale et d'autres parties prenantes.

L'établissement de partenariats dans le cadre d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM peut être amorcé en sélectionnant des domaines d'action prioritaires déjà identifiés qui se prêtent davantage à des projets concrets faisant appel à la collaboration des gouvernements, des entreprises et de l'industrie, ainsi que des organisations d'intérêt public et des organisations syndicales. Conformément à la méthodologie relative à l'élaboration de plans d'action décrite précédemment, des plans d'exécution de « projets de partenariat » semblables peuvent alors être élaborés en y incluant, par exemple :

- les arrangements de coordination du projet de partenariat
- le but et les objectifs du projet
- une analyse de la situation
- les activités requises de la part de tous les partenaires
- le plan de travail et le budget
- l'engagement des partenaires
- les liens avec les priorités nationales en matière de développement

Encadré 11 Etude de cas de projets de partenariat pour la mise en œuvre de la SAICM au niveau national : la Tanzanie

En Tanzanie, deux projets de partenariat pour soutenir la mise en œuvre de la SAICM au niveau national ont été lancés et mis au point en 2008 sur les sujets concernant « La sensibilisation à la sécurité chimique et la mise en œuvre de la SAICM au moyen de l'échange d'informations et de la formation » et « Le renforcement de la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets des produits chimiques industriels dangereux dans les domaines de la préparation en cas d'urgence, l'inspection et la formation ».

Les activités relatives au projet sur la sensibilisation ont été coordonnées dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'Agriculture et l'ONG CREFT. Les activités initiales ont inclus l'établissement d'une base de données nationale sur les produits chimiques industriels et les pesticides dangereux de manière à assurer un accès facile aux informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques aux fournisseurs de produits chimiques en Tanzanie; une documentation sur les meilleures techniques disponibles et sur les meilleures pratiques environnementales pour les pratiques prioritaires en matière de gestion des déchets pour certains produits chimiques industriels prioritaires (cette activité fait intervenir le Centre de production propre); et l'élaboration et la distribution (prévue) d'environ 500 trousseaux d'information (y compris des brochures, des livrets et des affiches) comprenant des renseignements sur la gestion rationnelle des produits chimiques et sur la mise en œuvre de la SAICM en Tanzanie aux parties prenantes principales. La prochaine étape, relative à la tenue de séances sur « La formation des formateurs » pour la gestion rationnelle des produits chimiques sur les lieux de travail (formation de cinq jours pour les 80 membres du personnel technique) se terminera en 2009.

Les activités relatives au projet sur les produits chimiques industriels sont coordonnées par la Government Chemists Laboratory Agency (GCLA) et l'ONG Agenda. Les activités initiales ont porté principalement sur l'établissement d'un système national intégré de gestion et de prévention des accidents causés par des produits chimiques. Ce système comprend l'élaboration et la distribution de 300 exemplaires des lignes directrices nationales sur la préparation, la prévention et l'établissement de rapports en cas d'urgence; ainsi que la formation donnée et l'équipement fourni à des inspecteurs pour l'inspection nationale des produits chimiques et des pesticides (50 inspecteurs, 30 responsables des douanes et 30 policiers établis dans 15 points d'entrée de produits chimiques en Tanzanie). En outre, une formation sera également offerte à un certain nombre d'industries sélectionnées (textiles, peintures, mousses, mines et agriculture) sur la promotion de mesures visant à prévenir et à réduire la production de déchets dangereux. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.saicmtz.or.tz>

4.3.3 Obtention de l'approbation et de l'engagement des décideurs

L'engagement des décideurs nationaux doit être obtenu à différentes étapes du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre de la SAICM : au début du processus, à différentes étapes clés fixées et au moment de l'achèvement du plan d'action (voir également la section 4.1.3). Il existe plusieurs formes d'engagement, telles que les ententes officielles, les directives ministérielles, etc. Par exemple, un pays peut déjà avoir en place une politique nationale sur la gestion des produits chimiques, à laquelle le plan de mise en œuvre de la SAICM doit contribuer ou être intégré. Dans le cas d'un pays non pourvu d'une politique nationale sur la gestion des produits chimiques, une politique semblable peut être un outil efficace et global en vue d'un programme national intégré et durable pour la mise en œuvre de la SAICM, que le plan national de mise en œuvre peut aider à catalyser (voir l'Annexe 2).

L'évaluation des obstacles et des goulots d'étranglement est une étape importante pour obtenir l'engagement des décideurs. Ces obstacles ou goulots d'étranglement peuvent

comprendre : des priorités concurrentes pouvant menacer l'appui au plan de mise en œuvre ou à certains plans d'action; un manque de sensibilisation aux sujets ou aux problématiques; et des mandats (ou l'absence de mandat) relatifs au plan de mise en œuvre qui se contredisent ou se chevauchent. De tels obstacles peuvent déjà avoir été identifiés et abordés dans le cadre du processus d'élaboration du plan de mise en œuvre. Si ce n'est pas le cas, une attention particulière doit leur être accordée.

À ce stade, il est nécessaire de communiquer les objectifs du plan de mise en œuvre aux décideurs concernés. Sensibiliser ces derniers au plan de mise en œuvre est un bon point de départ pour s'assurer de leur appui. Le plan de mise en œuvre peut, lui-même, offrir un excellent aperçu de l'action proposée. Il peut comprendre des informations contextuelles, telles que les raisons de son élaboration; les avantages attendus; les liens avec d'autres priorités nationales et un résumé du processus d'élaboration du plan; les résultats clés, tels que les principales activités et tâches; ainsi qu'une vue d'ensemble des procédures de suivi et d'évaluation. La distribution, en temps utile et de manière adéquate, du plan de mise en œuvre dans sa forme pré-approuvée aux personnes pouvant influencer son approbation, est une activité essentielle. Le matériel doit également être adapté de manière à cibler différents publics. Par exemple, une brève note de synthèse sur le plan de mise en œuvre (ou une note ministérielle) soulignant la nécessité d'une action (ainsi que la manière dont il peut contribuer aux priorités nationales relatives au développement), présentant certaines des activités proposées et les résultats attendus satisfera vraisemblablement un public composé de décideurs. Un communiqué publié dans la presse écrite sera probablement le document le plus approprié pour promouvoir le plan de mise en œuvre ou pour informer le grand public.

Insister sur la manière dont les buts nationaux peuvent être atteints grâce au plan de mise en œuvre peut être une excellente approche à utiliser pour convaincre les décideurs de la pertinence du plan de mise en œuvre et pour finalement accroître leur engagement et leur coopération. Par exemple : le plan de mise en œuvre comprend-il des éléments pouvant être utiles à la gestion des produits chimiques ou à la gestion de l'environnement en général? Certains éléments pourraient-ils être utilisés pour faciliter l'atteinte de buts nationaux dans le cadre d'un programme sur le développement plus étendu (par ex., en ce qui concerne les questions relatives à l'agriculture, à la santé, à l'eau, à l'énergie, ou plus généralement aux questions relatives à la pauvreté)?

Encadré 12 Etude de cas du Mexique : processus initial de mise en œuvre de la SAICM

En 2007, le gouvernement mexicain a lancé son processus de mise en œuvre de la SAICM dans le cadre d'un exercice d'établissement des priorités, prenant en compte les objectifs de l'Approche stratégique. Pour accomplir cette tâche, une méthodologie a été conçue pour orienter tous les secteurs pertinents et pour fournir des critères facilitant la détermination des principaux domaines d'activité et des activités connexes. Lors de la première étape, un atelier réunissant l'ensemble des parties prenantes a été organisé. Tous les secteurs intéressés y ont participé, y compris des institutions publiques et privées, le milieu universitaire et des ONG. Cet événement s'est déroulé sous diverses formes, dont plusieurs séances en petits groupes issus de groupes de travail précédemment mis sur pied (un pour chaque objectif de la SPG), suivies par des débats en plénière pour communiquer les résultats. Soutenus par la méthodologie susmentionnée, les participants ont réussi à identifier des critères pour évaluer l'ensemble des 273 activités figurant dans le Plan d'action mondial. Cet effort a permis de produire une courte liste de 62 activités identifiées comme prioritaires à l'échelle nationale. Les résultats initiaux de cet effort ont fourni une contribution importante à la planification des activités de facilitation nécessaires.

Plus tard, sous la coordination du ministère des Affaires étrangères (désigné comme le correspondant national), l'ensemble des institutions publiques et des ministères concernés a utilisé les résultats sur l'établissement des priorités pour concevoir une matrice comportant une série de priorités nationales. Ces priorités ont par la suite été examinées et un niveau d'importance leur a été accordé (c.-à-d. élevé, moyen ou faible). En outre, la raison pour considérer ces priorités a été fournie, ainsi que le calendrier d'exécution des buts connexes et dans certains cas, les ressources disponibles. Cette activité visait à produire un guide de référence en vue d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la SAICM.

Les principales activités destinées à l'élaboration de ce plan d'action comprennent :

- La détermination d'activités spécifiques par chacune des institutions gouvernementales compétentes;
- L'intégration de groupes de travail interministériels pour chacun des objectifs figurant dans la SPG;
- La mise au point d'un descriptif de projet pour chacun de ces groupes, qui doit comprendre les actions pertinentes pouvant être menées à l'échelle du pays;
- L'intégration des documents élaborés par chaque groupe dans un plan d'action;
- La communication du plan d'action à l'ensemble des ministères pour approbation; et
- La communication du plan d'action à l'ensemble des secteurs pertinents, pour examen.

Une fois terminé, ce plan d'action intégrera des mesures nationales déterminées et nécessaires pour respecter les engagements du pays conformément au cadre de la SAICM. Ceci doit être réalisé par le biais d'une coordination efficace entre les institutions gouvernementales participantes, en prenant en considération les mécanismes existants sur la gestion des produits chimiques, tels que le Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

4.4 Exécution d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM

Une fois le plan national de mise en œuvre de la SAICM mis au point, après avoir été élaboré selon un processus multipartite, la phase d'exécution, telle que définie par les activités et les précisions énoncées dans le plan d'action, peut commencer. Les étapes principales de cette phase peuvent comprendre : la tenue d'activités de promotion et de communication; la mobilisation de ressources; ainsi que la réalisation d'activités et l'exécution périodique d'une procédure de suivi et d'évaluation.

4.4.1 Sensibilisation et communication

L'obtention du soutien et de la compréhension des groupes pertinents et du grand public est déterminante pour le succès et la viabilité de la mise en œuvre de la SAICM. Le déploiement d'efforts vigoureux à la sensibilisation, à la promotion et à la communication peut contribuer à maintenir cet intérêt et à le soutenir. Une telle stratégie vise d'abord et avant tout à informer les parties intéressées des grands développements et des principales réalisations résultant des efforts continus de mise en œuvre de la SAICM et à permettre la contribution des groupes de parties prenantes au processus au fur et à mesure de sa progression. Ce processus conduira vraisemblablement à la réalisation d'activités sur divers plans. Par exemple, des efforts peuvent être déployés pour diffuser des renseignements au grand public sur les buts et les initiatives concernant la gestion des produits chimiques, pour informer certaines parties prenantes (par ex., l'industrie, les travailleurs) des progrès réalisés dans certains dossiers qui les touchent plus particulièrement ou pour fournir des informations à la communauté internationale sur des initiatives et des réalisations concernant le renforcement des capacités nationales.

Un nombre considérable d'outils et d'approches peuvent être utilisés pour la sensibilisation, la promotion et la communication, tels que l'organisation de séances d'information stratégiques; des ateliers nationaux ou régionaux, des réunions interministérielles et des consultations avec l'industrie et d'autres groupes non gouvernementaux; la participation des médias; et l'élaboration et la diffusion de produits d'information simples. Un exemple de pays figure dans l'Encadré 13.

4.4.2 Mobilisation des ressources

La question des ressources soulèvera vraisemblablement quelques difficultés. Pour cette raison, elle doit être abordée au début et tout au long du processus d'élaboration et d'exécution d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM. Les expériences ont montré que les efforts de mobilisation des ressources bien planifiés, entrepris de manière continue et bénéficiant d'un soutien de niveau suffisamment élevé ont le plus de chance de réussir.

Certains plans d'action ou projets peuvent nécessiter l'apport de ressources externes; cependant, l'engagement financier des autorités nationales ou locales est essentiel. En affectant les ressources nécessaires (par ex., financement, personnel, données), les dirigeants ou les organisations manifestent leur intérêt et leur soutien à l'égard de l'initiative. Un engagement semblable est de bon augure pour la réussite de la mise en œuvre et la viabilité à long terme de l'initiative en question. En revanche, les initiatives financées uniquement par des sources externes risquent d'être abandonnées lorsque ces ressources prennent fin.

Encadré 13 Sensibilisation à la SAICM : exemple de l'Allemagne

Une « Conférence nationale sur la mise en œuvre de la SAICM en Allemagne » a été tenue le 6 juin 2008 à Berlin (Allemagne). La conférence, à laquelle a participé un large éventail de parties prenantes chargées de la gestion des produits chimiques, a marqué un progrès important vers une mise en œuvre globale de la SAICM en Allemagne. Dirigée par le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire avec l'assistance de l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement, la conférence a réuni des ministères de secteurs pertinents, par exemple, l'agriculture, la consommation, la santé, l'économie et la technologie ainsi que l'industrie et les ONG. La conférence visait à informer les parties prenantes sur la mise en œuvre de la SAICM et à les encourager à y contribuer. Environ 130 participants ont présenté leurs initiatives en cours pour la gestion sans danger des produits chimiques liées aux domaines d'activité du Plan d'action mondial de la SAICM. La conférence a également permis de résumer les mesures et les instruments nationaux pertinents pour la mise en œuvre de la SAICM. Ceux-ci servent de base pour identifier les lacunes et les autres besoins pour la prise de mesures, telles qu'assurer des échanges commerciaux mondiaux sans danger de biens contenant des produits chimiques. Un rapport de synthèse de la conférence en anglais (et dans deux autres langues officielles de l'ONU) a été rendu disponible à la deuxième session de la CIGPC. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le lien suivant : www.saicmkonferenz.de/.
 Source : www.saicm.org/documents/newsletter/SAICM%20Newsletter%208%20-%20Nov%202008.pdf

SPG de la SAICM : Le paragraphe 8 de la SPG énonce que « les connaissances, l'information et la sensibilisation du public sont essentielles à la prise de décisions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les produits et les articles en contenant. »

Plan d'action mondial de la SAICM : Le paragraphe 10 de la Note de synthèse indique que « parmi les mesures de renforcement des connaissances et de l'information, on trouverait l'amélioration de l'éducation, la formation et la sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées à des substances chimiques toxiques à une étape quelconque de leur cycle de vie, ainsi que la production et la diffusion d'informations sur les risques posés par chacun des produits chimiques en vente dans le commerce, en tenant compte des exigences légitimes en matière de confidentialité commerciale. A cela se rajouteraient la surveillance accrue des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement, les évaluations harmonisées des risques, les initiatives de mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ainsi que l'établissement et la publication de registres nationaux des émissions et transferts de polluants. »

En plus d'être mentionnée à plusieurs reprises comme un aspect de la mise en œuvre, la sensibilisation est également abordée dans maintes activités du Plan d'action mondial, y compris :

- Activité 101 : Achever la préparation des documents d'orientation et de formation relatifs à la sensibilisation et au développement des capacités dans le domaine du SGH (en particulier, les guides d'élaboration de plans d'action et d'analyse de la situation nationale en matière de SGH, ainsi que les autres outils de formation) et les mettre à la disposition des pays
- Activité 110 : Inclure un éventail de stratégies de prévention, de même que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, dans la communication sur les risques
- Activité 112 : Entreprendre des activités de sensibilisation consistant, en particulier, à enseigner aux consommateurs les meilleures pratiques en matière d'utilisation des produits chimiques et à les informer des risques que les produits chimiques qu'ils utilisent peuvent faire courir à leur propre personne ainsi qu'à leur environnement et des diverses manières dont l'exposition peut se produire
- Activité 163 : Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention pour promouvoir l'utilisation sans risque des produits chimiques
- Activité 195 : Créer des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques pour fournir des informations et accroître la sensibilisation aux risques qu'ils présentent

Un point de départ essentiel à toute stratégie de mobilisation des ressources est de comprendre la manière dont les décisions relatives à l'affectation des budgets et des ressources sont prises. Souvent, les intervenants directs aux activités de gestion des produits chimiques ne participent pas étroitement aux processus et décisions s'y rapportant. Dans un tel contexte, des efforts concertés peuvent être nécessaires à la collecte d'informations. Il peut d'abord être utile de communiquer avec les parties pertinentes au sein du ministère des Finances, du ministère des Affaires étrangères, des services du budget des principaux ministères responsables (par ex., les ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture), de l'assemblée législative nationale et des autres organismes pertinents afin d'avoir une compréhension globale du processus et des rôles respectifs des divers intervenants. Au Costa Rica, par exemple, dans le cadre de l'exercice d'évaluation des capacités concernant la SAICM en 2008-2009, une étude a été réalisée auprès de l'ensemble des ministères et des organisations concernés pour examiner les plans annuels sur les activités relatives à la gestion des produits chimiques – et les budgets correspondants – afin de recenser les fonds existants et potentiellement applicables à la gestion nationale des produits chimiques. L'étude a montré que des fonds destinés à des activités relatives aux produits chimiques étaient disponibles dans les budgets existants de divers organismes et organisations tels que le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Santé et les universités nationales.

Il est important de comprendre non seulement les procédures officielles, mais aussi la manière dont les propositions budgétaires sont généralement amorcées et le type de facteurs susceptibles d'influencer les résultats de façon positive. Saisir la nature des priorités politiques et leurs incidences possibles sur les décisions relatives à l'allocation des ressources n'est pas négligeable. Connaître le calendrier d'exécution de ces activités est également crucial. Une fois de plus, ces éléments mettent en relief l'importance fondamentale d'intégrer la gestion des produits chimiques dans la planification du développement (veuillez vous reporter à l'Encadré 14 sur l'« intégration »).

Encadré 14 La SAICM et l'intégration

La Déclaration de Dubaï établit que « la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour parvenir au développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et des maladies, l'amélioration de la santé des êtres humains et de l'environnement, ainsi que l'élévation du niveau de vie dans tous les pays, quel que soit leur stade de développement. »

En ce qui concerne les priorités stratégiques relatives au Programme de démarrage rapide, la Résolution I/4 adoptée par la CIGPC à sa première session en 2006 établit que « le Programme de démarrage rapide devrait mobiliser des ressources pour financer les activités initiales de mise en œuvre des priorités nationales, conformément aux domaines d'activités définis dans les objectifs stratégiques énoncés à la section IV de la SPG, notamment... c) Procéder à des analyses, établir une coordination inter-institutions et mener à bien des activités participatives avec le public afin de permettre la mise en œuvre de l'Approche stratégique en intégrant – c.-à-d. en rationalisant – la gestion saine des produits chimiques dans les stratégies nationales et en définissant ainsi des priorités en matière de coopération dans le domaine de l'aide au développement. »

La Résolution II/3 adoptée par la CIGPC à sa deuxième session en 2009, entre autres :

Encourage les efforts déployés par tous les pays afin d'intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques et invite les donateurs et les organisations concernées dans le cadre de leurs stratégies d'aide à accorder la priorité à l'assistance financière et technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition afin de soutenir leurs efforts d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et plans nationaux de développement;

La gestion rationnelle des produits chimiques contribue également à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est important d'identifier les possibilités d'intégrer la gestion des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM dans les plans fondés sur les Objectifs du millénaire pour le développement pour prendre en compte les cycles de planification (les plans nationaux des Objectifs du millénaire pour le développement, les bilans communs des pays, les stratégies de réduction de la pauvreté, etc.). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.undp.org/chemicals/mainstreamingsmc.htm.

Il est important, non seulement de comprendre le système national d'affectation des budgets et des ressources, mais aussi de saisir l'impact des entités donatrices externes sur leurs ressources. Chaque entité donatrice (par ex., organisation d'aide bilatérale, banque multilatérale) a probablement ses propres procédures que les pays doivent suivre pour présenter une demande d'aide ainsi que certains objectifs organisationnels qui exercent une influence sur ses décisions quant aux types de projets qu'elle acceptera de financer. Il peut être utile de dresser une liste de toutes les entités donatrices externes pertinentes, tout particulièrement de celles ayant des bureaux ou des activités dans le pays et de connaître leurs procédures applicables ainsi que les types de projets les plus susceptibles d'être financés par chacune d'elles. En outre, une liste des activités actuellement financées par chaque entité donatrice peut être utile, tout comme peut l'être la mise en place d'un processus de collecte ou d'échange périodique d'informations sur les activités et les priorités des entités donatrices afin de s'assurer de l'accessibilité continue à ces renseignements. Un processus semblable peut également servir à assurer une meilleure coordination des demandes de financement.

Tout en cherchant à comprendre les procédures et les rôles des diverses entités donatrices, il importe d'établir et de maintenir des liens de travail avec les dirigeants pertinents de ces

organisations. Tenir les organismes d'aide externes informés des priorités, des besoins et des réalisations à l'échelle nationale et assurer des voies de communication efficaces peut accroître les chances que ces entités donnent suite aux demandes d'aide qu'elles reçoivent.

L'obtention des ressources nécessaires peut exiger beaucoup de temps et de persévérance. Dans certains pays, afin de garantir le déploiement de ces efforts d'une manière efficace et durable, un comité, formé de représentants des ministères concernés (s'il a été établi) ou d'un organisme pertinent, est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources (fondée sur de solides connaissances des procédures de demande et d'obtention de soutien financier auprès des autorités nationales ou d'organisations externes). Dans le cadre de cette stratégie, il faut définir les ressources requises, les sources auprès desquelles ces ressources seront sollicitées, les actions qui devront être entreprises à cette fin et les entités qui en auront la charge.

À cet égard, présenter des propositions de projets adaptées aux intérêts et aux priorités des organismes de financement peut être particulièrement utile pour accroître les chances de succès. Chaque organisation, ministère ou donateur externe a des objectifs et des priorités qui lui sont propres. En conséquence, ces organismes doivent non seulement être convaincus du besoin et de la viabilité du projet proposé, mais également, ils doivent pouvoir déterminer la manière dont le projet leur sera bénéfique et la façon dont il contribuera à l'atteinte de leurs propres objectifs organisationnels.

La mobilisation des ressources est un travail continu, appelé à évoluer au fil du temps en fonction de la nature et de la portée changeantes des efforts de renforcement des capacités d'un pays. Ainsi, les efforts de mobilisation des ressources ne sont pas déployés une seule fois. Ils forment plutôt une partie intégrante et continue de la mise en œuvre de la SAICM. En plus de l'importance de mobiliser des ressources « internes » à l'échelle nationale, une attention doit être accordée à la grande variété de sources externes de financement potentiel, notamment, le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM (voir ci-dessous), les donateurs bilatéraux, les fondations privées, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (en ce qui concerne les POP, par exemple), etc.

Lors de sa deuxième session, la CIGPC a insisté sur le renforcement des synergies et sur la complémentarité des multiples arrangements financiers prévus pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique. La Résolution II/3, notamment, encourage l'adoption d'instruments économiques, l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques; une priorité suffisante accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification du développement, de la santé et de l'environnement et dans les processus d'allocation budgétaire; et l'intégration des objectifs de la SAICM et l'établissement de leur priorité dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement afin de faciliter l'allocation des ressources nécessaires. En outre, la résolution examine les institutions financières pertinentes, le secteur privé, le financement du Programme de démarrage rapide et le processus de reconstitution du FEM. L'adéquation des arrangements financiers et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Approche stratégique sera examinée par la CIGPC en 2012, à sa troisième session.

Programme de démarrage rapide de la SAICM

Une possibilité pour la mobilisation des ressources financières se trouve peut-être dans le Programme de démarrage rapide de la SAICM. Comme indiqué au paragraphe 19 de la SPG sur les considérations financières, les activités initiales de renforcement des capacités pour la

mise en œuvre des objectifs de la SAICM sont soutenues par le Programme de démarrage rapide. Dans sa Résolution I/4 adoptée à sa première session, la CIGPC a décidé de créer un « Programme de démarrage rapide en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique compte tenu des conclusions de la CIGPC et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. » Le Programme de démarrage rapide comprend un fonds d'affectation spéciale volontaire et limité dans le temps (le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM), administré par le PNUE et pouvant prendre la forme d'une coopération bilatérale, multilatérale ou d'un autre type.

Le Programme de démarrage rapide de la SAICM vise à soutenir les activités initiales de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition. Le Programme de démarrage rapide vise à mobiliser des ressources pour financer les activités initiales de mise en œuvre, conformément aux domaines d'activités définis dans les objectifs stratégiques énoncés à la section IV de la SPG, notamment :

- a) Elaborer ou actualiser les profils nationaux relatifs aux produits chimiques et identifier les besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques;
- b) Mettre en place et renforcer les institutions, plans, activités et programmes nationaux de gestion des produits chimiques en vue de la mise en œuvre de la SAICM, en tenant compte des mesures destinées à mettre en œuvre les initiatives et accords internationaux relatifs aux produits chimiques;
- c) Procéder à des analyses, établir une coordination inter-institutions et réaliser des activités participatives avec le public afin de permettre la mise en œuvre de la SAICM en intégrant – c.-à-d. en rationalisant – la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies nationales, définissant ainsi les priorités en matière de coopération dans le domaine de l'aide au développement.

Le Programme de démarrage rapide est surveillé par un Conseil exécutif comprenant deux représentants gouvernementaux pour chaque région du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'autres contributeurs. Un Comité d'application du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide est composé des sept organisations membres de l'IOMC et du PNUD. Le secrétariat de la SAICM est au service du Conseil exécutif et du Comité d'application du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide; il facilite le fonctionnement global du Programme de démarrage rapide, y compris les demandes au Fonds d'affectation spéciale.⁸

⁸ Pour de plus amples renseignements sur le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM, veuillez consulter le lien suivant : www.saicm.org/index.php?menuid=22&pageid=252.

Encadré 15 La SAICM et la mobilisation des ressources financières

SPG de la SAICM : Le paragraphe 6 de la SPG reconnaît que « les ressources disponibles pour s'attaquer aux questions de sécurité chimique dans de nombreux pays sont insuffisantes, en particulier pour combler l'écart qui se creuse entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition. » En réponse, « ... [l'Approche stratégique] devrait mettre à contribution les sources actuelles et nouvelles de soutien financier en vue de canaliser des ressources additionnelles... Elle devrait également inclure la mobilisation de ressources financières additionnelles aux niveaux national et international, dans le cadre notamment du Programme de démarrage rapide et des autres mesures exposées dans ce paragraphe, pour accélérer le renforcement des capacités et des moyens en vue d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. » (par. 19)

« Des actions aux niveaux national ou sous-national pour soutenir le financement de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique [peuvent comprendre notamment] l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les programmes, plans et/ou stratégies pertinents à différents niveaux; l'évaluation des lois, politiques et réglementations actuelles pour déterminer les changements à effectuer pour progresser dans la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, y compris une évaluation des besoins de financement le cas échéant; [et] l'évaluation et, si nécessaire, l'adoption de politiques appropriées aux niveaux national et sous-national, qui pourraient inclure des instruments économiques, pour financer les coûts liés à la gestion rationnelle des produits chimiques » (par. 19. a) i)-iii)).

Plan d'action mondial de la SAICM : Le Plan d'action mondial examine la mobilisation des ressources dans de nombreuses activités et domaines d'activité liés à la mise en œuvre de la SAICM, y compris :

- Activité 166 : ...Elaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable...
- Activité 209 : Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition sur le plan des infrastructures par un soutien financier et un transfert de technologies afin de combler l'écart grandissant existant entre ces pays et les pays développés
- Activité 222 : Développer les ressources pour les plans et projets d'application nationaux
- Activité 234 : Offrir la formation technique et les ressources financières dont ont besoin les gouvernements pour détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses et de déchets dangereux
- Activité 250 : Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition

4.4.3 Réalisation des activités, du suivi et de l'évaluation

Il convient, de temps à autre, peut-être tous les deux ou trois ans, de prendre un certain recul et d'examiner la direction prise pour la mise en œuvre de la SAICM à l'échelle nationale, de réévaluer les priorités nationales et de déterminer si les initiatives en cours continuent de répondre aux besoins en mutation du pays. Cette évaluation périodique facilite, en outre, la contribution des parties prenantes aux évaluations officielles du progrès mondial effectuées par la CIGPC.

Présentation officielle de rapports sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de la SAICM

La présentation de rapports sur la mise en œuvre de la SAICM est un instrument clé dans l'évaluation des progrès pour l'atteinte du but relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 prévu dans le Plan d'application de Johannesburg. Elle aide également à évaluer les progrès relatifs aux objectifs individuels énoncés dans les textes de la SAICM. Le paragraphe 24 de la SPG prévoit que la CIGPC entreprendra des examens périodiques de la SAICM. Ce faisant, la CIGPC recevra les rapports de toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SAICM. La CIGPC évaluera la mise en œuvre de la SAICM afin d'apprécier les progrès mondiaux et régionaux réalisés au regard de l'objectif de 2020 et afin de prendre des décisions stratégiques, de planifier, d'établir les priorités et d'actualiser l'approche, si besoin est. Le paragraphe 26 de la SPG attribue aux réunions régionales un rôle dans l'examen des progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre de la SAICM. Les fonctions du secrétariat de la SAICM comprennent la présentation de rapports à la CIGPC sur la mise en œuvre de la SAICM par tous les participants.

Des modalités pour la présentation officielle de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SAICM ont été adoptées par la CIGPC à sa deuxième session en mai 2009. Ces modalités comprennent un ensemble de 20 indicateurs que toutes les parties prenantes utiliseront dans le cadre de la présentation de rapports, des dispositions pour la préparation d'un rapport sur des données de référence pour la période 2006-2008 ainsi que des dispositions pour la présentation ultérieure de rapports périodiques aux sessions de la CIGPC une fois tous les trois ans.

Les indicateurs convenus sont structurés pour recueillir des informations sur les activités entreprises par les pays au titre des objectifs de la SPG, à savoir, la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique ainsi que le trafic international illicite. Par exemple, un des indicateurs dans le domaine de la gouvernance vise à recueillir des informations sur les types d'engagements donnés à l'égard de la mise en œuvre de la SAICM, tels que les plans officiels de mise en œuvre, les politiques et les expressions d'engagement des organes directeurs.⁹

Evaluation des résultats des activités en cours

En plus de la présentation de rapports à la CIGPC, chaque pays peut déterminer de quelle manière il procédera à l'évaluation des progrès réalisés, à la revue des priorités et à quel moment. Divers objectifs quantifiables (ainsi que des moyens précis pour quantifier leur niveau de réalisation) doivent avoir été identifiés dans le plan national de mise en œuvre de la SAICM, au moyen, par exemple, de l'établissement de priorités nationales, de l'élaboration d'une politique nationale et de la préparation de plans d'action.

À ce stade du processus, de nombreuses activités auront été lancées pour mettre en œuvre la SAICM : plusieurs de ces activités se rapporteront directement aux priorités que le pays aura établies dès le départ dans le cadre de ses efforts d'élaboration et d'exécution d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM. Des efforts doivent être déployés pour prendre connaissance des résultats découlant de ces diverses activités très décentralisées. Dans le

⁹ Pour de plus amples renseignements sur la présentation de rapports au titre de la SAICM, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.saicm.org/index.php?menuid=32&pageid=297>.

scénario idéal, les organismes actifs auront établi une communication continue et procédé à l'évaluation de leurs activités. Ils devraient ainsi pouvoir faire la démonstration de la portée de la mise en œuvre de leurs plans d'action et faire un rapport sur les résultats obtenus.

En recueillant les informations sur les résultats obtenues et en évaluant la mesure dans laquelle les priorités nationales initialement définies ont été abordées, les organismes actifs devraient être en mesure d'établir avec suffisamment de précision les progrès réalisés et les problèmes qui restent à résoudre. Cette « prise d'inventaire », qui pourrait se traduire par un rapport sur le programme national ou par un plan de mise en œuvre de la SAICM actualisé, ne vise pas à mettre en relief les secteurs où les réalisations n'ont pas répondu aux attentes, mais plutôt à faire en sorte que le processus de renforcement de la mise en œuvre de la SAICM soit de type itératif et qu'il puisse répondre et s'adapter aux circonstances et aux besoins en mutation. En outre, des évaluations d'activités et de plans clairement ciblés et chiffrés peuvent être présentées aux donateurs potentiels pour soutenir de nouvelles phases de la mise en œuvre de la SAICM.

Actualisation du profil national et évaluation des capacités concernant la SAICM

L'actualisation du profil national ou l'évaluation des capacités concernant la SAICM peut contribuer aux processus d'évaluation et de réévaluation. Ces documents fournissent un moyen d'examiner de façon systématique l'état des infrastructures nationales de gestion des produits chimiques, y compris les aspects juridiques, administratifs, techniques et organisationnels et d'évaluer ces capacités par rapport aux exigences de la SAICM. En outre, ils peuvent servir de base utile pour un dialogue national visant à revoir les besoins et les priorités du pays.

Mise en place et poursuite d'un dialogue national

Certains pays peuvent juger utile, à ce stade, de convoquer à nouveau les parties intéressées et concernées afin d'examiner les progrès réalisés à ce jour, de passer en revue et de modifier, selon que de besoin, les priorités nationales et de se préparer à la prochaine phase du travail visant à poursuivre plus encore la mise en œuvre de la SAICM. L'expérience montre que la tenue périodique d'un tel événement afin de poursuivre le dialogue national peut être utile car il contribue à maintenir informées les parties prenantes, à soutenir leur intérêt dans le processus et à garantir la prise en compte des besoins et des priorités en mutation.

5. Elaboration d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM

Dans la Résolution I/1 sur les arrangements de mise en œuvre adoptée par la CIGPC à sa première session, il a été reconnu que les participants au processus de la SAICM provenaient de différentes régions géographiques, qu'ils étaient pourvus d'expériences, d'idées et de mécanismes distincts pour l'examen de la gestion des produits chimiques et que cette diversité améliorerait et renforcerait leurs efforts collectifs déployés dans l'atteinte des buts communs. Une action coordonnée à l'échelle régionale est également un thème central abordé dans l'ensemble de la SPG et du Plan d'action mondial. En ce qui concerne une phase de facilitation pour la mise en œuvre de la SAICM, le paragraphe 22 de la SPG de la SAICM indique que des plans régionaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique semblables aux plans nationaux peuvent être élaborés, selon le cas.¹⁰ En règle générale, un plan régional de

¹⁰ La SAICM utilise la structure régionale officieuse de l'Assemblée générale des Nations Unies comprenant les régions suivantes : l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe centrale et orientale, l'Amérique latine et les Caraïbes et le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

mise en œuvre de la SAICM peut partager bon nombre d'éléments et d'activités mentionnés à la section 4 sur l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre de la SAICM. La présente section fournit des suggestions relatives aux mécanismes de coordination régionaux et aux questions d'organisation, à l'évaluation des infrastructures et des capacités et aux considérations relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM.

A l'échelle régionale, la SAICM a été approuvée par les instances suivantes : la Décision 5 sur la mise en œuvre d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion d'autres produits chimiques et de déchets dangereux lors des onzième et douzième sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), en 2006 et en 2008; la Décision Ex.CL/Dec.322 (X) du Conseil exécutif de l'Union africaine à sa dixième session ordinaire tenue à Addis-Abeba les 25 et 26 janvier 2007, au titre de laquelle le Conseil a approuvé les décisions adoptées par la CMAE à sa onzième session; et la Déclaration de Lima adoptée lors du Sommet Amérique latine et Caraïbes — Union européenne, tenu à Lima (Pérou) le 16 mai 2008.¹¹

5.1 Mécanismes de coordination et considérations organisationnelles

La Résolution I/1 prévoit en outre « de promouvoir les travaux intersessions et notamment d'organiser des réunions régionales et de désigner des correspondants régionaux à l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique » (par. 8).¹² Conformément au paragraphe 26 de la SPG, les organisateurs de ces réunions régionales de la SAICM ont été priés d'assumer plusieurs fonctions :

- Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les régions
- Fournir des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique à toutes les parties prenantes au niveau régional
- Faciliter les discussions techniques et stratégiques ainsi que l'échange d'informations

Le rôle important des réunions de coordination régionales dans la mise en œuvre de la SAICM a été souligné par la CIGPC à sa deuxième session. La Résolution II/2 encourage les régions et les sous-régions, notamment, à « définir les priorités communes, élaborer des plans régionaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique et examiner les approches et projets régionaux ou sous-régionaux » (par. 3). La résolution prévoit en outre la tenue de discussions sur la mise en œuvre de la SAICM par le biais de réseaux régionaux et examine la question de l'octroi d'un soutien financier pour la mise en œuvre de la SAICM dans les régions. Les correspondants régionaux, qui doivent jouer un rôle de facilitateur dans la mise en œuvre de la SAICM au sein de leurs régions respectives, sont invités à présenter un rapport à la troisième session de la CIGPC sur les résultats des réunions et des autres activités régionales tenues pendant la période intersessions.

¹¹ Pour le texte des approbations, veuillez consulter le lien suivant : www.saicm.org/index.php?menuid=4&pageid=4.

¹² Des correspondants régionaux ont été nommés à la suite de la première session de la CIGPC par l'entremise d'un processus consultatif coordonné par les gouvernements des représentants ayant siégé au bureau du Comité préparatoire de la SAICM et à celui de la CIGPC. Pour une liste des correspondants régionaux à la SAICM, veuillez consulter le lien suivant : www.saicm.org/index.php?ql=fc&pageid=6.

Depuis l'adoption de la SAICM en février 2006, toutes les régions ont organisé au moins une réunion régionale; quelques réunions sous-régionales ont également eu lieu (voir l'Encadré 16).

Encadré 16 Réunions régionales et sous-régionales de la SAICM

Les réunions régionales et sous-régionales et les réunions des organes de coordination régionaux suivantes ont été tenues entre juin 2006 et septembre 2009 :

Afrique

- Réunion d'un groupe africain restreint, Caire (Egypte), 13-15 juin 2006
- Réunion régionale africaine sur la SAICM, Caire (Egypte), 11-14 septembre 2006
- Réunion d'un groupe arabe restreint sur la SAICM, Egypte, 29 octobre 2006
- Réunion sous-régionale arabe, Caire (Egypte), 1-2 avril 2007
- Deuxième réunion régionale africaine, Dar es-Salaam (Tanzanie, République-Unie de), 14-19 juillet 2008
- Réunion d'un groupe africain restreint, Nairobi (Kenya), 20-21 août 2009

Asie et Pacifique

- Réunion d'un groupe arabe restreint sur la SAICM, Egypte, 29 octobre 2006
- Réunion sous-régionale arabe, Caire (Egypte), 1-2 avril 2007
- Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique sur la SAICM, Bangkok (Thaïlande), 21-23 mai 2007
- Atelier des pays insulaires du Pacifique sur la SAICM, Apia (Samoa), 8-9 novembre 2007

Europe centrale et orientale

- Réunion de l'Europe centrale et orientale sur la SAICM, Riga (Latvie), 4-6 décembre 2006
- Deuxième réunion de l'Europe centrale et orientale sur la SAICM et ateliers connexes, Bucarest (Roumanie), 8-11 septembre 2008
- Réunion du Groupe de coordination de l'Europe centrale et orientale, Brno (République tchèque), 6 septembre 2009

Amérique latine et Caraïbes

- Réunion de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la SAICM, Panama (précédée d'ateliers du PNUE), Panama (Panama), 14-16 février 2008
- Réunion du Comité de coordination régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes, Port of Spain (Trinité-et-Tobago), 11-13 juin 2008
- Consultation régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les questions d'actualité concernant la gestion internationale des produits chimiques, Viña del Mar (Chili), 17-19 décembre 2008
- Atelier des Caraïbes sur la SAICM et les produits chimiques connexes et sur les instruments relatifs aux déchets dangereux, Bridgetown (Barbade), 10-13 mars 2009

Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats

- Première réunion régionale UE-JUSSCANNZ sur la SAICM, Barcelone (Espagne), 20-22 novembre 2006
- Deuxième réunion UE-JUSSCANNZ sur la SAICM, Paris (France), 12 juin 2007
- Troisième réunion UE-JUSSCANNZ sur la SAICM, Paris (France), 12 février 2008

Trois régions – l'Afrique, l'Europe centrale et orientale et l'Amérique latine et les Caraïbes – ont mis sur pied des organes régionaux de coordination. En outre, la plupart ont élaboré le mandat de leurs organes de coordination ou de leurs correspondants. Le Groupe arabe

restreint a également élaboré le mandat de son groupe de coordination. Les éléments communs à ces mandats comprennent les aspects suivants :¹³

- Soutenir le correspondant régional à l'Approche stratégique dans l'exécution de ses fonctions
- Appuyer ce correspondant et les représentants de leur région au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique
- Promouvoir la création d'un domaine prioritaire élargi du FEM sur la gestion des produits chimiques
- Réexaminer le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de temps à autre et identifier les nouvelles questions en vue de leur intégration éventuelle
- Assister leur correspondant régional dans la préparation, le cas échéant, de projets de document sur la position régionale en vue de les présenter à la région, aux conférences ministérielles et à la CIGPC.

En plus d'élaborer les mandats, certains organes régionaux de coordination ont conçu des listes de priorités et des plans de travail.¹⁴

5.2 Evaluation des infrastructures et des capacités

Afin de préparer l'élaboration des plans régionaux de mise en œuvre, il peut être utile d'effectuer une évaluation des capacités et des besoins régionaux. Une évaluation semblable peut s'appuyer, notamment, sur les discussions tenues lors des réunions régionales et sous-régionales sur la SAICM, sur les évaluations régionales des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques ou sur la collecte d'informations pertinentes dégagées des profils nationaux ou des évaluations de capacités des pays de la région à l'égard de la SAICM. Un exemple d'évaluation régionale effectuée pour le SGH dans les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) figure à l'Encadré 17.

¹³ Pour de plus amples renseignements sur la composition des membres, le mandat des correspondants régionaux et les groupes de coordination, veuillez consulter le lien suivant : www.saicm.org/index.php?menuid=14&pageid=294.

¹⁴ Par exemple, le Plan de travail initial du Groupe africain restreint pour le premier trimestre 2007 comprenait dix activités, des organisations directrices, un calendrier d'exécution et les résultats attendus. Voir www.saicm.org/index.php?content=meetings®ion=AFR&menuid=16&pageid=292. Le Groupe de coordination régional de l'Europe orientale a élaboré un projet de plan de travail lors de sa première réunion tenue en septembre 2009; voir : http://www.saicm.org/index.php?content=meeting&mid=79&menu_id=16&def=1.

Encadré 17 Evaluation des capacités et élaboration d'une stratégie de mise en œuvre régionale : enseignements tirés de l'expérience relative au projet de SGH dans les pays de l'ANASE

Dans le cadre d'un projet biennal (2005-2007) visant à renforcer les capacités des pays de l'ANASE pour mettre en œuvre le SGH, une évaluation des capacités régionales et une stratégie de mise en œuvre ont été élaborées. Ces activités ont réuni des gouvernements, des entreprises et des groupes industriels, des membres intéressés du public et des associations syndicales de la région, ainsi que le secrétariat d'une organisation régionale : l'ANASE. Ce projet a cherché à promouvoir une approche coordonnée pour mettre en œuvre le SGH dans la région et à déterminer la manière dont la question propre aux produits chimiques, c.-à-d. le SGH, pourrait être intégrée dans les structures et les plans de travail existants à l'échelle régionale (comme le Vientiane Action Programme de l'ANASE). L'évaluation des capacités, réalisée par une institution régionale de recherche, a permis de déterminer les capacités existantes ainsi que les défis rencontrés aux niveaux national et régional, sur le plan de la mise en œuvre du SGH. Examiné et approuvé lors d'une conférence régionale importante en mai 2007, le document « Regional GHS Implementation Strategy for ASEAN » a exposé les grandes lignes des mesures requises, les calendriers d'exécution et les organes de mise en œuvre. Il sert de « feuille de route » pour la mise en œuvre régionale du SGH. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : <http://www.unitar.org/cwm/ghs>.

5.3 Elaboration et exécution d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM

Les organes régionaux de coordination (ou un groupe de travail désigné) peuvent, lors de l'élaboration d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM, décider de jouer un rôle de chef de file dans leurs régions respectives et entreprendre un processus semblable au processus de plan national de mise en œuvre de la SAICM décrit à la section 4. La présente section présente certaines considérations supplémentaires pouvant être prises en compte lors de l'élaboration d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM.

Etablissement de questions clés prioritaires et élaboration de plans d'action

Un plan régional de mise en œuvre de la SAICM peut tirer avantage des efforts déployés dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution d'un plan national de mise en œuvre de la SAICM, tout en cherchant à apporter une valeur ajoutée aux priorités nationales examinées ainsi qu'aux priorités régionales (ou aux priorités nationales partagées) par l'entremise de la coopération régionale. Dans un nombre considérable de cas, certains thèmes ou questions font l'objet d'un meilleur examen à l'échelle régionale. A partir de l'évaluation des infrastructures et des capacités régionales existantes pour la mise en œuvre de la SAICM, il est possible d'établir des questions, des préoccupations ou des actions prioritaires et d'élaborer des plans d'action en vue de l'examen de ces priorités régionales.

Jusqu'ici, deux régions – l'Afrique ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes – ont établi les éléments d'un plan régional de mise en œuvre de la SAICM. Le plan d'action régional africain pour la mise en œuvre de la SAICM a été adopté lors de la première réunion régionale africaine en septembre 2006.¹⁵ Le plan comprend les principes et les approches

¹⁵ Voir :

http://www.saicm.org/documents/meeting/afreg/cairo_06/meeting_docs/6%20Africa%20meeting%20final%20report.pdf (Annexe V).

d'un plan d'action régional, les considérations stratégiques, les objectifs et les éléments d'un plan d'action possible. Lors de sa réunion tenue en août 2009, le Groupe africain restreint a examiné l'état d'avancement du plan d'action régional et a recommandé notamment que le plan soit utilisé en tant que « document vivant ».¹⁶

Dans leur document de 2008, « Elements to Develop a Regional Strategy on SAICM Implementation », la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a identifié plusieurs questions intersectorielles (telles que le renforcement de la participation multisectorielle et de la mobilisation des ressources), ainsi qu'un certain nombre de domaines déterminés pour la coopération régionale (y compris le trafic illégal et la mise en œuvre du SGH).¹⁷

A partir de l'expérience dégagée à ce jour, un certain nombre de thèmes ou de « défis » communs prennent forme en ce qui concerne les priorités régionales et les plans d'action : les questions de communication et de coordination au sein et entre des régions (y compris les capacités des correspondants régionaux); les problèmes relatifs aux ressources, y compris les limitations du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM et la nécessité de trouver d'autres sources de financement pour la réalisation de projets sur la SAICM aux niveaux régional et national; et l'assurance d'un engagement continu et effectif de l'ensemble des secteurs pertinents et des parties prenantes.

Concours des organisations et des infrastructures régionales

Les organisations régionales peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la SAICM et appuyer la coordination, la formation et la sensibilisation de la SAICM auprès de leurs pays membres. L'OEA, par exemple, joue un rôle prépondérant en ce qui concerne la promotion de la mise en œuvre de la SAICM dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (des renseignements supplémentaires sur l'OEA figurent à la section 6). Lors d'un atelier sous-régional des Caraïbes, tenu en mars 2009, des représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont été invités à y participer.

De son côté, la CMAE tenue en juin 2008 a pris les décisions explicites suivantes :

- Fournir un soutien politique de haut niveau à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux de mise en œuvre pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et les autres conventions sur les produits chimiques.
- Inviter les communautés économiques sous-régionales et régionales ainsi que les organisations d'intégration économique régionale à collaborer avec les secrétariats des conventions et le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques pour assurer le succès des efforts déployés à l'échelle régionale.¹⁸

Outre les cinq régions couvertes par la SAICM, une gamme plus étendue de groupes et de sous-groupes régionaux existe ou pourrait être mise sur pied afin de soutenir la promotion de

¹⁶ Voir :

<http://www.saicm.org/documents/meeting/afreg/ACG/ACG%20Nairobi%202009/meeting%20documents/ACG%204%203%20Africa%20Core%20Group%20meeting%20report.pdf> (Annexe VI).

¹⁷ Voir : www.saicm.org/index.php?menuid=19&pageid=74&submenuheader.

¹⁸ Voir :

www.saicm.org/documents/meeting/afreg/Dar%20es%20Salaam_08/Documents/Afr2%20INF14%20AMCEN%2012%20Declaration.pdf.

l'Approche stratégique. Ceci inclut des groupes au sein de ces régions – par exemple, un sous-groupe, comme l'Amérique centrale¹⁹, ou une organisation d'intégration économique régionale (comme l'ANASE, le Mercosur, ou l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC)) — et au niveau interrégional – par exemple, les pays arabes, qui englobent des régions de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique, ont mis sur pied un Groupe arabe restreint lors d'une réunion de l'Equipe technique arabe pour les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux tenue au Caire en septembre 2006. Ces autres groupes (ainsi que les cinq groupes régionaux de la SAICM) pourraient souhaiter mettre l'accent sur un ou plusieurs thèmes ou sur des domaines d'intérêt particulier, comme le soutien technique, les questions relatives à l'agriculture ou aux pesticides (par ex., l'empoisonnement), l'échange d'informations et la sensibilisation, etc. Ces regroupements peuvent jouer des rôles importants et complémentaires en contribuant à l'atteinte des buts de l'Approche stratégique aux niveaux régional et sous-régional.

Etablissement de liens avec les initiatives régionales en place

Une considération majeure dans l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la SAICM est l'établissement de liens avec les initiatives régionales existantes et pertinentes. Ceux-ci peuvent comprendre la création de liens entre les activités de la SAICM et les activités régionales en cours et connexes pour réaliser des initiatives sectorielles importantes telles que la mise en œuvre du Règlement sanitaire international de 2005 (voir l'Encadré 18), ainsi que la prise de mesures en vue de garantir l'intégration de la SAICM dans les stratégies de développement social et économique, les initiatives sur l'environnement et le travail pertinentes et les initiatives faisant intervenir des organisations d'intégration économique régionale (comme indiqué précédemment). Un certain nombre d'initiatives intersectorielles sont également notables à l'échelle régionale, telles que celles sur la santé et l'environnement.

En Afrique, par exemple, les pays se sont engagés à mettre en œuvre la *Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement*, parachevée le 29 août 2008.²⁰ La Déclaration de Libreville a été adoptée par l'entremise d'un processus régional de haut niveau auquel ont pris part des ministres de la santé et des ministres de l'environnement. L'engagement comprend l'exécution de onze « points d'action » afin d'examiner les liens entre la santé et l'environnement. Un processus d'analyse de la situation et d'évaluation des besoins sera réalisé pour fournir une base en vue de l'élaboration de plans stratégiques dans tous les pays. L'analyse de la situation examinera le mécanisme national de mise en œuvre des conventions internationales (y compris les accords multilatéraux sur l'environnement) et des réglementations nationales visant à protéger les populations des menaces écologiques à la santé. La gestion des produits chimiques est un thème intersectoriel.

Dans les Amériques, par l'entremise d'une série de Sommets des Amériques tenus de 1994 à 1998, les ministres de la Santé et de l'Environnement ont été invités à prendre des mesures pour améliorer les conditions sanitaires et environnementales des pays de la région.

¹⁹ Soutenu par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (USEPA), l'UNITAR assiste la région de l'Amérique centrale dans l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de la SAICM pendant la période 2009-2010.

²⁰ Voir : <http://www.afro.who.int/declarations/LibrevilleDeclaration.pdf>.

La deuxième réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques s'est traduite par un programme comprenant une coopération sur les questions de gestion rationnelle des produits chimiques et de santé environnementale des enfants. Les activités régionales de la SAICM peuvent contribuer à l'atteinte de l'Action coopérative des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques.²¹

Ainsi, bien qu'un plan régional et indépendant de mise en œuvre de la SAICM puisse être utile, il existe vraisemblablement des avantages considérables à lier (ou à intégrer) les plans régionaux de la SAICM aux initiatives et aux plans de travail existants. Il importe de tirer parti des synergies résultant de l'établissement de liens entre les activités de la SAICM et les initiatives existantes en matière de gestion des produits chimiques, de santé et d'environnement. En outre, des budgets et des ressources peuvent déjà avoir été attribués aux activités existantes, ce qui peut faciliter l'examen de la question de la mobilisation de « nouvelles » ressources pour la réalisation d'activités de mise en œuvre de la SAICM au niveau régional.²²

Encadré 18 Etude de cas sectorielle : la gestion des produits chimiques et le Règlement sanitaire international (RSI)

Afin de mettre en œuvre à l'échelle planétaire le Règlement sanitaire international (RSI) (RSI, 2005), tous les pays évaluent actuellement les capacités de base nécessaires. Le cadre juridique du RSI soutient les approches existantes et novatrices dans la détection globale d'événements et d'interventions aux risques et aux urgences concernant la santé publique, y compris ceux causés par des risques chimiques. Il s'agit d'un thème hautement prioritaire pour les ministres de la Santé. Plusieurs des capacités de base concernant les politiques et la coordination, la surveillance, l'intervention, la préparation, la communication des risques, les laboratoires et les ressources humaines sont également pertinentes à la mise en œuvre de la SAICM. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.who.int/csr/lhr/en/.

6. Elaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM au niveau des organisations

Les plans de mise en œuvre de la SAICM élaborés et mis en œuvre par les organisations sont également un mode de contribution important à l'atteinte des buts de l'Approche stratégique. Une grande variété de groupes est couverte au titre des « organisations-cadres », dont des organisations internationales et régionales, des organisations de la société civile et des ONG d'intérêt public (y compris les secteurs de l'agriculture et des pesticides, l'environnement, la santé, le travail et la recherche), des groupes industriels et des groupes du secteur privé tels

²¹ Voir la Déclaration de Mar del Plata des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, 17 juin 2005, par. 5b) et le point 2 de « l'Action coopérative ».

²² Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM a soutenu des projets régionaux de la SAICM jusqu'à présent, mais uniquement sous les auspices d'ONG; voir à cet égard la section 6.2.

que des entreprises de produits chimiques et des associations commerciales et industrielles.²³ Dans le paragraphe 1 de la Résolution I/1 de la CIGPC se rapportant à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, les participants à la réunion de Dubaï de 2006 ont invité « les organisations intergouvernementales et non gouvernementales... les représentants de la société civile et le secteur privé [à] prendre des mesures appropriées pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique ». En outre, en ce qui concerne les activités déterminées, telles qu'examinées à la section 4.3.1 dans le contexte des plans de mise en œuvre au niveau national, conformément à la Résolution I/1 (par. 4), les ONG et le secteur privé ont été encouragés à établir des partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations d'intégration économique régionale et d'autres parties prenantes. De plus, le Plan d'action mondial prévoit que toutes les parties prenantes (y compris les organisations) « adoptent des programmes flexibles permettant le développement et le maintien de capacités adéquates dans tous les domaines touchant à la gestion rationnelle des produits chimiques, compte tenu des circonstances nationales et en conformité avec les objectifs de l'Approche stratégique » (par. 6 du Plan d'action mondial).

En règle générale, un plan de mise en œuvre de la SAICM au niveau des organisations peut partager bon nombre des éléments et activités examinés aux sections 4 et 5 relatives à l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM aux niveaux national et régional. La présente section fournit des informations sur les activités d'organisations intergouvernementales, de la société civile et d'ONG d'intérêt public, de l'industrie et du secteur privé.

Désignation de correspondants et approbation de la SAICM

Pour les organisations, comme pour les entités nationales et régionales, un point de départ est de désigner des correspondants à la SAICM. En particulier, dans sa Résolution I/1 (par. 7), la CIGPC demande aux « ... organisations non gouvernementales de désigner des correspondants à l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique. » Ces correspondants font alors partie du réseau des parties prenantes à l'Approche stratégique mis sur pied et maintenu par le secrétariat conformément au paragraphe 28 de la SPG. Des organisations intergouvernementales ont également désigné des correspondants à la SAICM.²⁴

La Résolution I/1 de la CIGPC sur les arrangements de mise en œuvre « a porté l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes, les encourageant à y souscrire, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs et à faire rapport à ce sujet à la Conférence. » Bon nombre d'organisations ont également approuvé ou autrement appuyé la SAICM et sa mise en œuvre.

²³ Le paragraphe 2 de la SPG de la SAICM note plus généralement qu'« il est entendu que les principales entités concernées par l'Approche stratégique sont les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les individus participant à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, les activités économiques pertinentes, la coopération aux fins du développement, le travail et la science. Les parties prenantes individuelles sont les consommateurs, les éliminateurs, les employeurs, les agriculteurs, les producteurs, les législateurs, les chercheurs, les fournisseurs, les transporteurs et les ouvriers. »

²⁴ Les listes des correspondants d'ONG et d'organisations intergouvernementales sont disponibles sur le site Internet de la SAICM à : www.saicm.org/index.php?ql=fc&pageid=6.

Depuis 2006, la SAICM a été reconnue ou approuvée officiellement par les organes directeurs des organisations intergouvernementales suivantes : le PNUE, l'UNITAR, l'OMS, l'OIT, la FAO, l'ONUDI et l'OCDE.

6.1 Organisations intergouvernementales

Les organisations internationales et intergouvernementales jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la SAICM. Le paragraphe 26c) de la SPG note que :

La mise en œuvre de l'Approche stratégique dépendra dans une large mesure des activités des organisations intergouvernementales compétentes. Pour assurer une coordination adéquate de ces activités, l'IOMC devrait continuer à coordonner les activités et les programmes de travail de ces organisations.

Un nombre important d'organisations variées mènent déjà des activités liées aux objectifs globaux et aux nombreuses activités de la SAICM. En outre, comme indiqué précédemment, beaucoup d'organisations ont déjà approuvé officiellement la SAICM. De plus, différentes organisations peuvent élaborer des plans de travail afin d'appuyer la mise en œuvre de la SAICM ou afin d'intégrer les objectifs de la SAICM dans leurs programmes de travail. Par exemple, le PNUE a élaboré un plan de travail afin de soutenir la mise en œuvre de la SAICM pour la période 2008-2020. Ce plan de travail, qui fait mention de la SPG et du Plan d'action mondial,²⁵ a par la suite été approuvé par le Conseil d'administration du PNUE en 2007. Il a alors été intégré dans la stratégie globale à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013 au titre de la priorité thématique intersectorielle relative aux substances nocives et aux déchets dangereux.²⁶ En 2008, le Conseil de l'OCDE a décidé que la réalisation des objectifs de la SAICM deviendrait une partie intégrante de son Programme sur la sécurité des produits chimiques ».²⁷

Le cas de l'IOMC peut également être mentionné à titre illustratif. L'IOMC est le plus important mécanisme de lancement, de mise en œuvre et de coordination de l'action internationale en vue de l'atteinte de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici à 2020 du Sommet mondial pour le développement durable.²⁸ L'IOMC fournit un cadre pour la complémentarité entre les Organisations participantes et leurs contributions en appuyant les pays et les régions en fonction de leurs différents mandats et expertises.²⁹ Un Comité de coordination inter-organisations composé de représentants des Organisations participantes coordonne les activités pertinentes. La planification, la programmation, l'exécution et le suivi des activités entreprises conjointement ou individuellement par les Organisations participantes sont exécutés par le Comité de coordination inter-organisations. Cette approche, en permettant des consultations exhaustives entre toutes les parties concernées, vise à garantir une mise en œuvre efficace et dépourvue de chevauchement. L'IOMC a co-organisé la première session de la CIGPC, tenue à Dubaï en 2006, et a contribué activement aux préparatifs en vue de la deuxième session de la

²⁵ UNEP/GC/24/INF/15.

²⁶ UNEP/GC/25/5.

²⁷ C(2008)32, 1 (28 mars 2008).

²⁸ Pour de plus amples renseignements sur l'IOMC et son engagement à la SAICM, veuillez consulter les liens suivants : www.who.int/iomc/en/ et www.who.int/iomc/saicm/en/index.html.

²⁹ Les sept organisations membres de l'IOMC sont : la FAO, l'OIT, l'OCDE, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR et l'OMS. En outre, deux organisations observatrices participent également à l'IOMC : le PNUD et la Banque mondiale.

Conférence. L'IOMC joue un rôle important dans la mise en œuvre des priorités définies par les gouvernements et convenues pour la SAICM.³⁰ En outre, l'IOMC a préparé un certain nombre de documents d'orientation destinés à être utilisés par les gouvernements, les parties prenantes et les autres organisations et à les appuyer dans la mise en œuvre de la SAICM.³¹

Le plan de mise en œuvre pour l'IOMC lui-même, la « Stratégie de l'IOMC pour le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des produits chimiques », a été présenté à la deuxième session de la CIGPC en mai 2009.³² La stratégie identifie les objectifs, les domaines d'action, les questions clés et les prochaines étapes que les Organisations participantes de l'IOMC devront entreprendre afin d'assister les pays dans le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques pour mettre en œuvre la SAICM de manière efficace et permettre à l'IOMC de préciser davantage les rôles des Organisations participantes en matière de soutien au renforcement des capacités identifiées.³³

Un autre exemple d'engagement d'une organisation internationale est celui de l'Organisation des Etats américains (OEA).³⁴ En février 2008, l'OEA a participé à la réunion régionale de la SAICM de l'Amérique latine et des Caraïbes au Panama. En juin 2008, l'OEA, en collaboration avec le secrétariat de la SAICM, a organisé la première réunion du Comité de coordination régionale de la SAICM pour l'Amérique latine et les Caraïbes au cours de laquelle des experts régionaux et internationaux ont formulé des recommandations et identifié des possibilités en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale pour la mise en œuvre de la SAICM dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir également la section 5 ci-dessus) et, plus important, sur l'urgence d'aborder les buts de la SAICM et ses mécanismes.³⁵ L'initiative de l'OEA sur la gestion durable des produits chimiques est mise en œuvre dans le but d'établir des mécanismes de coopération nationaux et régionaux et de fournir les outils nécessaires à la prise de décision pour assister la région dans ses efforts de conformité aux Conventions de Stockholm, Rotterdam et Bâle et aux accords multilatéraux sur l'environnement connexes, également mentionnés dans la SAICM.

³⁰ Voir le rapport de l'IOMC, « Rapport sur les activités du Programme inter-organisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et de ses organisations participantes et observatrices en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) », présenté à la deuxième session de la CIGPC (SAICM/CIGPC.2/INF/3).

³¹ Voir, par exemple, les documents d'orientation suivants : « Mise en œuvre nationale de la SAICM : Guide recensant les documents de référence, d'orientation et de formation des Organisations participant à l'IOMC », « Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM » et « Aide de l'IOMC aux pays pendant la phase de transition pour la mise en œuvre du SGH ». Ces documents sont disponibles à : www.who.int/iomc/saicm/en/index.html.

³² SAICM/CIGPC.2/11.

³³ Les sept domaines d'intervention de la stratégie sont les suivants : le renforcement des capacités pour l'engagement; l'accroissement des capacités pour la production d'informations et de connaissances, leur accès et leur utilisation; l'amélioration des capacités pour l'élaboration de politiques et de législations; le renforcement des capacités pour l'élaboration de programmes; le renforcement des capacités en matière de gestion et de mise en œuvre; l'accroissement des capacités pour le suivi et l'évaluation; et l'amélioration des capacités pour la mobilisation de ressources.

³⁴ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.oas.org/dsd/Quimicos/Default.htm

³⁵ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les liens suivants : www.saicm.org/index.php?menuid=19&pageid=74&submenuheader=; et <http://www.oas.org/dsd/Quimicos/Meetingjune2008.htm>.

6.2 Société civile et ONG d'intérêt public

Un domaine d'activité du Plan d'action mondial de la SAICM, en particulier, porte sur « la participation de la société civile et des ONG d'intérêt public » et les activités connexes. Les ONG peuvent choisir d'utiliser le Plan d'action mondial pour les aider dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM ou elles peuvent déterminer si leurs activités existantes et prévues contribuent déjà aux objectifs, aux activités et aux objectifs de la SAICM.

Un consortium de six réseaux internationaux d'ONG dont les missions comprennent la promotion d'aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques s'est réuni pour entreprendre une Campagne mondiale conjointe sur la sensibilisation à la SAICM (« Global SAICM Outreach Campaign »). Cette campagne vise à sensibiliser toutes les régions sur les dangers causés par l'exposition aux produits chimiques toxiques et à étendre la base des groupes de la société civile travaillant sur des questions liées à la mise en œuvre de la SAICM. Les réseaux internationaux d'ONG parrainant cette campagne sont tous inscrits au registre du secrétariat de la SAICM à titre de correspondants d'ONG à la SAICM.³⁶

Un aspect de cette campagne a été la production et la distribution de la brochure : « *Le Guide des ONG sur la SAICM : L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.* » La brochure a été conçue pour les organisations de la société civile pour qui la sécurité chimique représente – ou doit représenter – une préoccupation majeure, y compris : les organisations de défense de la santé publique et de l'environnement; les organisations des professionnels de la santé et des soins de santé; les organisations représentant les communautés ou les franges qui pourraient être victimes des méfaits émanant d'une exposition à des produits chimiques toxiques, les syndicats et autres.³⁷ Un document d'accompagnement fournissant des directives plus précises sur les contributions de la société civile à la mise en œuvre de la SAICM devrait être disponible au cours du second semestre de 2009. En outre, la campagne produit et distribue des brochures introductives aux ONG sur d'autres thèmes de la sécurité chimique, y compris : les POP, les pesticides dangereux, les métaux toxiques et autres. Par ailleurs, les réseaux d'ONG participant à la campagne ont rédigé et adopté une « *Déclaration commune des ONG/OSC sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.* » Cette déclaration est distribuée afin d'être approuvée par les ONG et les autres organisations de la société civile dans plus de 80 pays. L'objectif est d'obtenir plus de mille approbations. Lorsque les ONG et les organisations de la société civile approuvent une déclaration commune, elles s'engagent à travailler à la mise en œuvre des politiques de la SAICM telles que la promotion des réformes concernant les lois, politiques et pratiques de gestion et d'évaluation des produits chimiques nationaux afin de réaliser le but de 2020 de la SAICM.³⁸

Le Réseau international pour l'élimination des POP (IPEN) – qui coordonne la campagne de sensibilisation – est un réseau d'ONG de plus de 80 pays initialement créé pour promouvoir l'établissement et la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP. L'IPEN a

³⁶ Ces réseaux d'ONG sont les suivants : Health Care Without Harm (HCWH); le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (IPEN); la Société internationale des médecins pour l'environnement; Pesticide Action Network (PAN); Les Femmes d'Europe pour un avenir commun; et la Fédération mondiale des associations de santé publique (FMASP).

³⁷ Le Guide est disponible à www.ipen.org/campaign/education.html en plusieurs langues.

³⁸ Pour de plus amples renseignements sur la Campagne mondiale de sensibilisation des ONG, veuillez consulter le lien suivant : www.ipen.org/campaign.

maintenant étendu sa mission pour intégrer tous les aspects de la mise en œuvre de la SAICM.³⁹ En 2008, l'IPEN a demandé à plus de deux cents ONG sélectionnées dans des pays en développement et des pays à économie en transition travaillant sur des questions liées à la sécurité chimique de recueillir des informations sur leurs priorités, leurs problèmes, leurs plans et leurs besoins. Ces informations sont utilisées pour préparer les plans d'action régionaux des ONG pour la période 2009-2012 dans huit régions : les pays anglophones de l'Afrique; les pays francophones de l'Afrique; les pays arabophones; l'Europe centrale; l'Europe de l'Est, le Caucase et l'Asie centrale; l'Asie du Sud; l'Asie du Sud-Est; et l'Amérique latine.

Le « Pesticide Action Network » (PAN) est un réseau de plus de six cents ONG, institutions et individus établis dans plus de 90 pays qui promeut le recours à des produits écologiquement rationnels en remplacement de l'utilisation de pesticides dangereux. Ses projets et ses campagnes sont coordonnés par cinq Centres régionaux autonomes. Les représentants du PAN ont participé activement au processus de la SAICM dans son ensemble, en accordant un intérêt et un regard particuliers aux objectifs des première et deuxième sessions de la CIGPC relatives aux domaines d'activité du Plan d'action mondial sur la réduction des risques. Ces domaines d'activité abordent la question des pesticides dangereux et encouragent l'accès et le recours à des solutions de remplacement non chimiques et écologiques, présentant moins de risques ou n'en présentant aucun. Le PAN comprend actuellement cinq groupes de travail qui ont élaboré des déclarations de positions et de buts fondamentaux concernant l'élimination des pesticides les plus dangereux; l'ingénierie génétique et les pesticides; la souveraineté alimentaire des individus et le pouvoir des grandes sociétés; le suivi communautaire; et les solutions de remplacement durables aux pesticides.⁴⁰ Les activités du PAN menées dans le cadre de ces groupes de travail sont directement liées à l'objectif de 2020 de l'Approche stratégique, contribuant ainsi aux buts de la SAICM relatifs à l'élimination des pesticides synthétiques dangereux.

Une autre organisation associée à la SAICM est la Société de toxicologie et de chimie de l'environnement (SETAC).⁴¹ La SETAC est une société mondiale de plus de 5000 toxicologues, chimistes et scientifiques de l'environnement établis dans plus de 80 pays. Ses membres proviennent également de la sphère gouvernementale, de l'industrie et du milieu universitaire. A l'instar de l'IPEN, la SETAC a un correspondant d'ONG désigné à la SAICM. Les efforts de la SETAC sont axés sur le renforcement des capacités scientifiques dans les pays en développement. A cet égard, un projet du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM a permis la tenue d'un atelier de formation régional en Tanzanie en mars 2009. Le but est de réunir le plus de matériel de formation disponible sur l'évaluation des risques et de l'utiliser comme fondement au renforcement des capacités scientifiques des pays les moins avancés de la région. Le cinquième Congrès mondial de la SETAC, qui s'est tenu à Sydney (Australie) en 2008, sur le thème « Protégeons notre environnement mondial », a également permis de réfléchir sur la valeur et sur la contribution potentielle des associations et organes scientifiques tels que la SETAC dans le cadre de la mise en œuvre de la SAICM.

L'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC) est un organe scientifique, international, non gouvernemental et objectif, qui vise à promouvoir les aspects mondiaux

³⁹ Pour de plus amples renseignements sur l'IPEN, veuillez consulter le lien suivant : www.ipen.org/.

⁴⁰ Pour de plus amples renseignements sur les cinq groupes de travail et les activités connexes du PAN, veuillez consulter le lien suivant : www.pan-international.org/panint/?q=en/node/33.

⁴¹ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.setac.org.

des sciences chimiques et à contribuer à l'application de la chimie au service de l'humanité.⁴² Dans le cadre de la SAICM, l'IUPAC a pris l'initiative d'obtenir la désignation, par l'Organisation des Nations Unies, de 2011 comme l'« Année internationale de la chimie ». En août 2007 et 2009, le secrétariat de la SAICM a participé à la Réunion mondiale sur le leadership en chimie, un événement périodique tenu au cours de l'Assemblée générale biennale de l'IUPAC. La réunion, à laquelle ont pris part 75 participants, a été consacrée à la sécurité sanitaire et écologique des produits chimiques, aux nouvelles questions préoccupant les sociétés et aux tendances réglementaires qui en résultent. Elle a également permis de présenter la SAICM aux membres de la communauté scientifique et de débattre des voies d'engagement possibles de l'IUPAC dans la SAICM.

En 2007, la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) a approuvé un plan d'action élaboré à la Conférence mondiale pour le secteur de la chimie de l'ICEM, tenue à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006. Ce plan a fait mention de l'adoption de la SAICM et des possibilités de participation qu'elle pouvait offrir aux syndicats. Le plan d'action du Secteur des produits chimiques adopté par les deux conférences a demandé « d'utiliser le processus de la SAICM pour accroître son influence sur la gestion des produits chimiques, la sécurité ainsi que la santé et la sécurité au travail aux niveaux national, régional et mondial ».⁴³

**Encadré 19 Mobilisation des ressources pour les organisations :
la SAICM de la société civile**

**Projets au titre du Fonds d'affectation spéciale du
Programme de démarrage rapide de la SAICM**

La mobilisation de ressources est également cruciale pour les organisations afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de mise en œuvre de la SAICM. Les réseaux de la société civile sont admissibles au soutien du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM. A ce jour, sept projets ont été approuvés dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe centrale et orientale et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les thèmes comprennent notamment :

- La mise en œuvre de la SAICM
- La sensibilisation
- Le renforcement des capacités

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.saicm.org/index.php?menuid=27&pageid=302

6.3 Industrie et secteur privé

Un domaine d'activité du Plan d'action mondial de la SAICM se rapporte à la « Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie » et aux activités connexes. L'industrie peut choisir d'utiliser le Plan d'action mondial pour l'aider dans l'élaboration

⁴² Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.iupac.org.

⁴³ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.icem.org/index.php?id=165&doc=2058&la=EN.

d'un plan de mise en œuvre de la SAICM ou elle peut déterminer si ses activités existantes et prévues contribuent déjà aux objectifs, aux activités et aux buts de la SAICM.

Le Conseil international des associations chimiques (ICCA) représente l'industrie des produits chimiques, les fabricants de produits chimiques et les producteurs partout dans le monde. A la première session de la CIGPC, l'ICCA a réitéré l'approche de l'industrie des produits chimiques sur la bonne gestion des produits en lançant la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques et la Charte mondiale de ResponsibleCare®. Ensemble, ces éléments marquent la contribution de l'ICCA à la mise en œuvre de la SAICM.

L'ICCA a également intensifié son engagement pour le renforcement des capacités mondiales, et en particulier, pour la mise en place des meilleures pratiques d'évaluation de la sécurité et de procédures de gestion des risques dans les pays en développement. Depuis la première session de la CIGPC, des ateliers sur la bonne gestion des produits ont eu lieu en Colombie, en Bulgarie, en République slovaque et en Thaïlande et d'autres ateliers sont prévus, notamment en Argentine, en Inde, à Taïwan, aux Philippines, en Indonésie et en Russie.

S'inspirant de ces efforts, la deuxième session de la CIGPC, tenue en mai 2009, a été une occasion importante pour l'industrie des produits chimiques de souligner l'état d'avancement de son soutien à la mise en œuvre de la SAICM. Un rapport d'activité a été présenté et une table ronde industrielle de décideurs a été organisée par l'ICCA.⁴⁴

Une autre organisation industrielle active dans le contexte de la SAICM est CropLife International.⁴⁵ CropLife a indiqué qu'elle percevait sa contribution à la mise en œuvre de l'Approche stratégique comme une occasion d'améliorer la gestion sans danger des produits chimiques et des pesticides et d'intensifier la diffusion des avantages liés aux produits de protection des récoltes, leur gestion efficace et leur rôle crucial dans le développement durable de l'agriculture. Dans le cadre de l'élaboration de sa politique de mise en œuvre de la SAICM, CropLife a décidé que la mise en œuvre de la politique relative au Code de conduite international pour la distribution et l'utilisation des pesticides serait le principal moyen de mettre en œuvre la SAICM. Les priorités identifiées comprennent la gestion intégrée des ravageurs et l'utilisation responsable des pesticides, la gestion des conteneurs et des stocks périmés, une stratégie de gestion responsable pour 2010 et le commerce et la contrefaçon illicites.⁴⁶

D'autres organisations commerciales ou du secteur privé soutiennent également la SAICM et devraient mettre au point des plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM. Par exemple, à la deuxième session de la CIGPC en mai 2009, le Conseil international des mines et des métaux (ICMM) a lancé sa Stratégie de 2020 sur la gestion des minéraux et des métaux (« Minerals and Metals Management 2020 »), c'est-à-dire son plan d'action pour une gestion renforcée des produits

⁴⁴ Le rapport d'activité est disponible à : http://www.icca-chem.org/ICCADocs/ICCA_Progress_Report09_final.pdf?epslanguage=en. En outre, on trouve les informations sur la table ronde à : <http://www.icca-chem.org/Home/ICCA-events/Events-Archive/International-Conference-on-Chemicals-Management-CIGPC-2/Sub-Event/>.

⁴⁵ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant : www.croplife.org.

⁴⁶ Voir : www.saicm.org/documents/iccm/CIGPC2/Submissions%20on%20reporting%20questionnaire/Organizations/CI-GPC2%20reporting%20questionnaire%20Croplife.pdf.

chimiques dans le secteur des minéraux et des métaux jusqu'en 2020 et au-delà.⁴⁷ Le document comprend 23 actions prioritaires pour la production et l'utilisation responsables des produits minéraux et métalliques et souligne le soutien de l'ICMM à l'égard de l'objectif global de la SAICM. Il est attendu que ces actions intensifient et renforcent davantage l'engagement de l'industrie et du secteur privé à mesure que la mise en œuvre de la SAICM progressera.

⁴⁷ Voir : <http://www.icmm.com/page/13781/news-and-events/news/articles/icmm-launches-minerals-and-metals-management-2020-strategy->.

ANNEXE 1 : TABLE DES MATIÈRES POSSIBLE POUR UN PLAN NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM

Note de synthèse

- Résumé du Plan d'action et du processus d'élaboration, y compris une liste des mesures à prendre par les décideurs (préciser les tâches incombant à chacun d'eux selon ce document).

1. Introduction et contexte

- Justification et contexte du Plan (y compris des références à la SAICM)
- Vue d'ensemble du processus de participation et de préparation
- Relation ou lien avec le Plan ou la Stratégie ou le Plan national de développement

2. Analyse de la situation et des lacunes

- Résumé de la situation générale et des lacunes à combler (une analyse détaillée de la situation et des lacunes peut être jointe en annexe)

3. But et objectifs

- Liste du but et des objectifs du Plan

4. Proposition d'une stratégie de mise en œuvre

- Description détaillée des activités proposées, des tâches, des responsabilités, etc. (y compris les projets de partenariat), ainsi que des procédures de contrôle et d'évaluation (le calendrier d'exécution et le budget proposés peuvent être joints en annexe)

5. Prochaines étapes et suivi proposés

- Brève description des prochaines étapes nécessaires à la mise en œuvre du Plan (cette section doit préciser les tâches respectives de chacun)

Annexes

- Mandat de l'équipe chargée de l'élaboration du plan national de mise en œuvre de la SAICM (y compris les noms et adresses des membres)
- Analyse détaillée de la situation et des lacunes
- Diagrammes de Gantt et de PERT pour la mise en œuvre du Plan
- Budget prévisionnel

ANNEXE 2 : ELABORATION D'UNE POLITIQUE SUR LA GESTION NATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES : ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Certains pays ont jugé utile d'élaborer une politique nationale sur la gestion des produits chimiques sous forme d'un ensemble de principes et de procédures abordant une panoplie de questions sur les produits chimiques que tous les ministères sont tenus et ont convenu de respecter.

Différence entre une politique et un plan

- Une politique peut être un outil à long terme, global, destiné à orienter le plan de mise en œuvre de la SAICM. Elle a une portée étendue et décrit les priorités plus générales. La politique fournit le programme national adopté et de niveau le plus élevé sur les mesures à prendre en matière de gestion des produits chimiques (au titre duquel le plan de mise en œuvre de la SAICM est exécuté). Trouver un terrain d'entente, voire un consensus entre le gouvernement et les parties prenantes participant à l'élaboration d'une politique semblable, peut offrir de nombreux avantages pour la mise en œuvre de la SAICM.
- Le plan peut avoir une portée plus limitée; il peut être examiné plus souvent; et il décrit les actions précises (activités, tâches, budgets, etc.) selon des calendriers d'exécution différents. Il peut être adopté ultérieurement par un organe de coordination.

Recommandations internationales principales

Le Plan d'action mondial de la SAICM fait état de questions de politique générale à maintes reprises dans sa liste d'activités et de domaines d'activité liés à la mise en œuvre de la SAICM, y compris :

- Activité 120 : Traiter les questions d'intégration des politiques en tenant compte des considérations relatives au cycle de vie
- Activité 194 : Renforcer les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application
- Activité 231 : Assurer la formation nécessaire pour développer les capacités dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion

Processus possible pour la mise au point d'une politique nationale de gestion des produits chimiques

Certains pays peuvent juger utile de mettre en place un comité consultatif ou un comité indépendant chargé de la rédaction de la politique nationale. Une plateforme multisectorielle nationale en place sur la gestion des produits chimiques peut surveiller l'élaboration de la politique nationale et veiller à ce que les priorités existantes soient prises en compte, étant donné que divers intérêts sont représentés. Assurer la participation significative des parties prenantes est important pour la participation dans le suivi des étapes et des lignes directrices décrites dans la politique, dans la promotion de la politique et dans le renforcement des activités relatives aux priorités identifiées, notamment l'obtention du soutien politique et financier nécessaire.

Un processus de sensibilisation parallèle à l'approbation de la politique nationale peut être une étape importante pour obtenir le soutien des groupes de parties prenantes et une diffusion et une acceptation étendues de ses principes. Plus le nombre de groupes et de personnes informés de la politique nationale et de ce qu'elle représente est élevé, plus l'approbation des principes en

matière de prise de décision sur les questions de gestion des produits chimiques dans le pays est considérable.

Contenu possible d'une politique nationale de gestion des produits chimiques

Le contenu d'une politique nationale varie en fonction des pays. Cette politique doit donc prévoir les principes fondamentaux devant être promus dans le pays en ce qui concerne la gestion des produits chimiques. Afin de concrétiser les objectifs globaux prévus dans la politique nationale, il peut être utile d'inclure des « jalons » précis dans cette dernière (des jalons sont de simples précisions sur ce qui doit être atteint). Les jalons doivent être réalistes et faisables. Cependant, il est possible que tous ne puissent être réalisés à court terme. Néanmoins, ces cibles sont utiles car elles fournissent une direction pour orienter les efforts ainsi que des critères pour évaluer les succès, les progrès réalisés ou les échecs.

Parmi les principes pouvant être pris en compte lors de la conception, de l'actualisation ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes sur la gestion des produits chimiques figurent les suivants :

- La responsabilité à l'égard de la sécurité chimique doit être partagée par tous les secteurs de la société
- Les produits chimiques peuvent et doivent être utilisés pour améliorer le développement durable; en outre, les questions relatives à la gestion des produits chimiques doivent être intégrées dans les stratégies de développement
- Les priorités doivent être établies
- Les approches sur le cycle de vie et une compréhension globale des sources et des voies de propagation des polluants doivent être prises en compte
- La prévention doit être soulignée
- Une approche de précaution doit être adoptée
- Les coûts et les avantages ainsi que les risques doivent être évalués afin de garantir une prise de décision éclairée
- Le principe du pollueur-payeur doit être appliqué
- Les meilleures informations et évaluations scientifiques disponibles doivent être utilisées
- Les technologies de pointe appropriées doivent être rendues disponibles
- Les informations sur la sécurité chimique, l'utilisation des produits chimiques et leurs dangers doivent être à la disposition immédiate des gouvernements, des industries, des travailleurs et du public
- Les informations commerciales privées doivent être respectées sous réserve de l'accessibilité des informations essentielles à la protection de la santé et de l'environnement
- La gestion des risques chimiques doit comprendre un plan d'intervention en cas d'urgence en matière de produit chimique
- La participation du public est importante à la prise de décision
- Les obligations internationales doivent être prises en compte et la coopération et la coordination internationales doivent être promues afin de respecter la protection de la santé et de l'environnement à l'égard des effets des expositions transfrontières.

Le plan possible d'une politique nationale peut être le suivant :

I. Introduction

- Contexte national et international

II. Portée

- Secteurs visés, y compris le chef de file de la politique nationale
- Liste des produits chimiques dans le cadre de la politique

III. Objectifs

IV. Principes et approches

- Les principes énoncés dans une politique nationale sur la gestion des produits chimiques doivent être conformes aux buts fondamentaux visant à éviter tout préjudice sur la santé humaine et tout effet néfaste sur l'environnement. Des exemples de principes fréquemment rencontrés dans les politiques sur la sécurité chimique sont énumérés ci-dessus.

V. Domaines d'activité et jalons possibles

- A. Réduction des risques
- B. Connaissances et information
- C. Gouvernance
- D. Renforcement des capacités et coopération technique
- E. Trafic international illicite

VI. Considérations financières et mécanismes de financement